

N° 1620 8

AGROPARISTECH
NANCY
Bibliothèque

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
INSTITUT D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE



UNE « NATURE » POUR CITADINS ?

XVIIe-XXe SIÈCLE

Textes réunis et présentés
par Andrée CORVOL

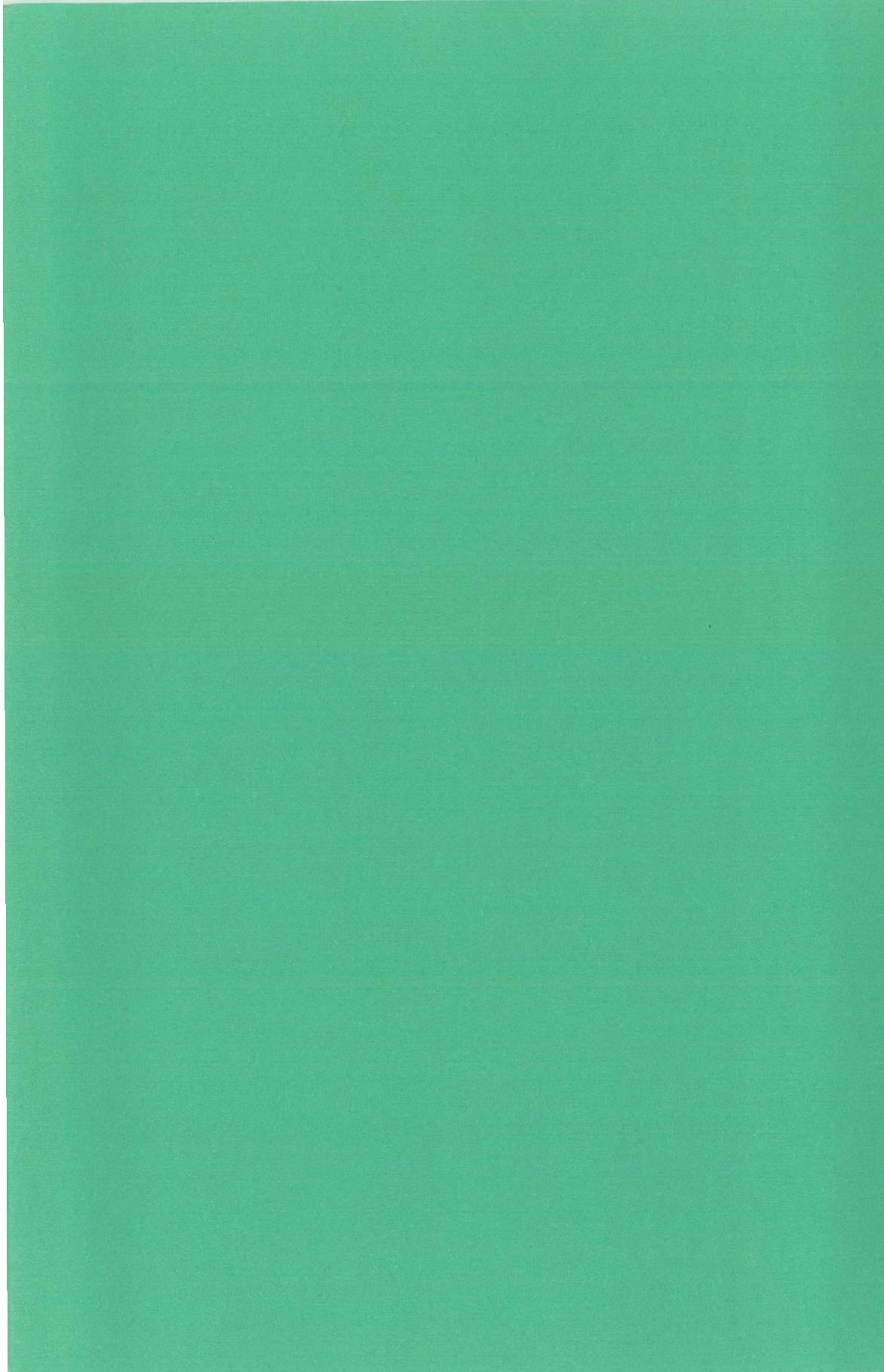
Cahier d'Études n° 7 – 1997
Forêt, Environnement et Société
XVI°-XX° siècle

Avec le concours
de l'École Normale Supérieure
45, rue d'Ulm
75005-PARIS



ÉCOLE NATIONALE DU GÉNIE RURAL,
DES EAUX ET DES FORÊTS
Bibliothèque
NANCY

AGROPARISTECH BIBLIOTHEQUE NANCY
A standard 1D barcode with vertical black bars of varying widths on a white background.
3 3004 00085876 4



J. Guillaud

PRÉFACE

par *Andrée CORVOL*

Qui ne connaît la formule recommandant de mettre les villes à la campagne ? La boutade reste d'actualité puisque, d'après une enquête menée par Bipe Conseil auprès des habitants résidant dans les villes de plus de 2 000 habitants (1992), l'aménagement des espaces verts figure au deuxième rang des préoccupations : la réponse talonne de près l'exigence de propreté des rues et précède de beaucoup l'inquiétude quant à l'alimentation en eau, qu'il s'agisse de prix ou de goût ! Comme les élus ne sont pas idiots, ils savent que les électeurs sauront approuver ou sanctionner l'action qu'ils auront accomplie. Au reste, pour beaucoup, il n'est pas besoin d'être des Machiavels au petit pied pour sinon créer du moins ouvrir, agrandir et embellir les espaces verts existants. Il suffit d'accompagner la famille dans les bois environnants pour mesurer que, même scotchés à cinq cents mètres de leurs voitures, les concitoyens raffolent du vert. Il suffit aussi de pester contre les embouteillages du week-end pour appréhender l'avantage d'implanter des espaces verts à proximité des zones denses : eux serviront toute la semaine et à toutes les catégories, de la mamie au petit chien jusqu'au bébé en poussette, sans parler des employés qui avalent leurs sandwiches et des amoureux qui viennent s'y becqueter. Toute le monde sait que les bancs publics sont infiniment plus commodes placés à l'abri des voitures que soumis aux gaz d'échappement et que rien n'est aussi distrayant que d'observer la foule qui court travailler...

Selon le mot du paysagiste Michel Corajoud, qui intervint sur le parc de la Tête-d'Or (Lyon), la dictature du vert montre que les gens sont las de la ville et que, s'ils la détestent, c'est en raison de ses imperfections : « L'espace vert du coup est un peu devenu le remède à ces malfaçons... Les élus acceptent maintenant de voter des crédits dix fois supérieurs à ceux qu'ils votaient pour les aménagements extérieurs ». Même si cela ne caractérise pas tous les programmes, toutes les villes, la tendance de fond n'en est pas moins incontestable. Le mouvement a surgi au tournant des années 1970-1980. Il s'agissait alors de mesures visant à atténuer les erreurs de l'urbanisme d'après-guerre, de la Première comme de la Seconde : il avait fallu reconstruire si vite pour loger les sinistrés qui campaient devant des décombres fumants que la priorité était allée aux immeubles. Aussi leurs occupants attendirent-ils longtemps les transports qui désenclavaient la « cité », les équipements qui y rendent la vie plaisante, et les arbres qui « humanisent » le tout.

Car – et là est le paradoxe – les cités à l'apparence essentiellement minérale furent toujours qualifiées d'« inhumaines ». Mettez-y un carré de pelouse, une ligne de peupliers et les voilà l'air plus gai : elles en seraient quasi pimpantes. Au printemps. Mais l'hiver, oh là, là ! le paysage est morne ; l'horizon est obstrué par un intense bétonnage ; le vent glace le dos des passants ; quant aux tourbillons que génèrent les grandes barres, ils guettent dès la sortie de l'hypermarché... On comprend pourquoi le mal de vivre y exerce des ravages, ravages accrus par le chômage qui emprisonne dans ces enceintes disgracieuses une bonne partie de la population active. L'intégration sociale commence peut-être, justement, par l'établissement de liens entre l'homme et son environnement. Environnement ? Oui, mais lequel ? L'environnement « naturel ». Eh oui ! Les guillemets viennent d'eux-mêmes encadrer cette expression « environnement naturel », puisque cette nature-là ne doit rien à la divine providence, cette nature chère aux philosophes du XVIII^e siècle, et tout aux individus, à savoir les voisins de palier qui protègent « leur » arbre comme à Nanterre, les pères et grand-pères qui toilettent « leur » potager dans les jardins familiaux, ces descendants des jardins ouvriers, une des plus belles inventions du catholicisme social.

À la fin du XIXe siècle, en concédant ces parcelles, les associations charitatives voulaient améliorer l'ordinaire des familles vertueuses et démunies, et empêcher le mari et les aînés de traîner au bistrot du coin : il s'agissait donc bien, grâce à ce précieux lopin, de procurer une vie saine et de modifier les comportements quotidiens. Comme le bonheur de récolter des salades et des poireaux n'attend pas, aucun homme ne hanterait la rue : le temps des engrais et l'heure de l'arrosage leur feraient presser le pas. Au demeurant, ces jardins collectifs, qui longeaient la voie ferrée ou colonisaient des terrains mouilleux et délaissés, n'étaient-ils pas nettement plus agréables à l'œil que les cimetières de ferrailles et les entrepôts de la Zone, avec majuscule cette fois ? Cela remémorait à une génération, qui avait vu le père transpirer aux champs, l'histoire familiale d'avant l'exode vers la grand'ville.

L'exhumation des racines, ce n'est plus l'objectif d'à présent. L'ordre du jour serait plutôt leur formation pour une population qui n'en a plus guère. On espère ainsi que l'attachement à un sol sagement travaillé, joint aux échanges de recettes et d'instruments, suscitera de nouvelles solidarités, lesquelles n'auront pas besoin de violence pour s'exprimer. L'action de verdissement est donc particulièrement nécessaire aux abords de la ville, là où la dé-structuration des paysages est la plus manifeste : les bordures de forêts y sont des dépotoirs, les terrains n'y sont vagues que pour peu d'années encore, comme l'annonce déjà la floraison des panneaux publicitaires. Bientôt, il y aura là des cubes et des parallélépipèdes sans esprit qui recevront des firmes de discount.

En ces lieux de devenir, qui attirent poids lourds et échangeurs complexes, la consommation s'emballe. La route n'est pas une rue : rien n'y est ordonné ; tout y est laid et confus. Là aussi, l'arbre relève du genre panacée à appliquer d'urgence. Dans ces lanières composées de parcelles privées, on a oublié les chemins de traverse et les espaces qui rassemblent. L'arbre ourlera, signalera ces réalisations quand, enfin, la municipalité possédera les moyens d'une telle politique. On assiste actuellement à la concrétisation des projets élaborés vers 1980-1990. Ils reposent sur une idée simple, une idée forte par conséquent : l'entrée de la ville participe à son image de marque ; elle y participe même d'autant plus que la première impression est toujours tenace. D'où la question : comment éviter le couple maudit circulation automobile-dégradation paysagère ?

Le débat est d'importance, non seulement aux abords immédiats des agglomérations mais également à l'intérieur de celles-ci. Un exemple ? Paris, boulevard Raspail. Sur cet axe passent chaque jour autant de voitures que sur la nationale 105 à l'entrée de Melun ! On aurait pu tout aussi bien citer l'avenue de Neuilly qui draine un flot de véhicules vers les tours de La Défense. Que dire alors de la multiplication des voies ferrées, liée au dédoublement des trafics, d'un côté, celui à grande vitesse et grande distance, type TGV, de l'autre, celui à moyenne vitesse pour des distances inférieures à 100 km ? En matière de tranchées, les autoroutes urbaines que deviennent certaines avenues, certains boulevards, valent bien ces énormes réseaux ferroviaires qui enveloppent la ville mais aussi la tronçonnent et en isolent certains quartiers. Chacun applaudira la solution qui consiste à jeter une nappe de béton sur les saignées brutalement créées.

Mais le béton, ce n'est pas non plus l'idéal. Pour que le piéton accepte d'y flâner, il convient d'en faire le support d'un jardin. Deux impératifs pour ce dernier : allier la beauté à la sécurité. La chose n'est pas aisée. À preuve, les éclatants ratages qu'ont donnés les expériences de Nice, la promenade du Paillon, ou de Bordeaux, la dalle de Mérignac. On en appréciera mieux la réussite exemplaire du Jardin atlantique, au-dessus de la gare Montparnasse... Alors, les embellies de la ville, est-ce avec des arbres, des arbustes et des pelouses qu'on les fabrique ? Ce fut assurément le cas pour les grands projets formalistes lancés durant la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing (1975-1981). Et ce n'était pas là une mince affaire tant la tyrannie des architectes pesait lourd !

À l'issue des Eighties, cette décennie qui vit toutes les crises converger, celles de l'économie et celles des idéologies, quelques illustres paysagistes, tels Michel Bourne, Alexandre Chemetoff, Gilles Clément, Christine Dalnoky, ont pu imposer leurs conceptions. Comment vieilliront ces œuvres ? On l'apprendra d'ici vingt-cinq, cinquante ans. Les arbres auront grandi. Leurs ombres remodeleront les volumes. Les riverains les auront adoptés. Certains, peut-être, y auront imprimé leur empreinte... Il sera temps alors de réfléchir à la manière dont ils auront évolué, à leurs possibilités d'adaptation aussi car les promeneurs du XXI^e siècle différeront autant de nos contemporains que ceux-là de leurs homologues du Grand-Siècle : les données de la fréquentation varient moins au gré des saisons qu'au gré des époques ; elles reflètent celles du vêtement, de l'occupation, de l'évasion...

Ainsi, d'ici une centaine d'années, il est possible que le vert fasse horreur, possible aussi qu'il plaise toujours mais subordonné à la diversité des coloris. Cette mode point déjà à Blois, avec le travail d'Éric Bossart, concepteur d'une roseraie de 4 000 m². Le temps approche où l'art du paysagiste sera d'apaiser l'humeur grâce aux verdure et d'enivrer les esprits par le parfum. Mais là, on frôle l'an 2000. Les Journées d'Études Environnement et Sociétés, XVI^e-XX^e siècle, entameront alors un nouveau cycle triennal. Dans l'intervalle, de 1997 à 1999, on sera plus prosaïque en examinant ces constructions qui font la ville et la rendent, selon les quartiers, attrayante ou repoussante. Dans les deux cas, la nature n'y est jamais chez elle : elle est d'abord et avant tout une mise en scène. Assurément, on ne va pas tarder à vérifier que la réussite du spectacle dépend de la qualité de son auteur...

o o
o

PREMIÈRE PARTIE
LA FRÉQUENTATION EN PÉRIPHÉRIE

ARTICLE 100

ARTICLE 101

LE BOIS DE VINCENNES : PROBLÈMES DE CONSERVATION

par Jean-Michel DEREK

À regarder une carte aérienne ou une carte d'État-Major de la région parisienne, il peut paraître curieux de constater deux tâches vertes, l'une à l'ouest, l'autre à l'est de Paris. On est en droit de se demander pourquoi des bois se situent là, aux portes de la capitale, enserrés dans un tissu urbain très dense. Nous sommes loin, à l'évidence, de ces forêts qui émergent à l'orée des champs de culture. Nous n'aborderons ici que l'histoire du bois de Vincennes. Plus qu'un don de la nature, le bois de Vincennes est avant tout un don de l'histoire.

Forêt royale dès 980, Philippe-Auguste le transforme en parc de chasse en 1164. Dès le XIII^e siècle, le château de Vincennes est un lieu de résidence royal majeur : l'imagerie d'Épinal en a retenu la scène de Saint-Louis rendant la justice sous un chêne. Tous les rois de France y chasseront, à l'exception de Louis XVI et de Louis XVIII. C'est dire l'importance de la mission cynégétique du bois qui se développe très vite au détriment de la fonction sylvicole.

Forêt royale, le bois de Vincennes est aussi une forêt parisienne, pour le meilleur et pour le pire. À chaque fois que le pouvoir central s'affaiblit, à chaque fois que le peuple de Paris trouve des difficultés d'approvisionnement en bois de chauffage, le bois de Vincennes en fait les frais. Mais dès le XVIII^e siècle, le bois acquit une fonction de promenade que Napoléon III encourage en 1860 avec la transformation du parc. De tous ces événements, de toutes ces transformations, le bois conserve les traces aujourd'hui.

I - LE BOIS N'EST PAS UN DON DE LA NATURE

Le massif forestier s'étendait, certainement, à l'origine, au-delà des limites actuelles du bois. L'implantation des paroisses de Fontenay, Nogent et Montreuil, au nord, à flanc de coteau, avant l'an mil, indique clairement l'installation des hommes sur des terres bien arrosées et bien ensoleillées. S'ils ne s'installent pas au-delà, c'est que les terres n'y étaient guère hospitalières, et cela en raison de la médiocrité du sol et de l'absence de l'eau.

Le parc de Philippe-Auguste s'accrut au fil des siècles : à l'ouest, tout d'abord, avec les achats de parcelles de terrains à Saint-Mandé par Philippe-le-Hardi en 1272-1275. À l'est ensuite, lorsque Charles V constitua le domaine de Beauté en 1373-1375 sur l'actuelle commune de Nogent. Au sud enfin, lorsque Mazarin, gouverneur du château de Vincennes, acheta une grande partie des terres de Saint-Maurice. Son projet était bien plus ambitieux encore puisqu'il était envisagé d'étendre le domaine jusqu'à Bercy et la barrière du Trône. Mais le déplacement du centre politique à Versailles en décida autrement. Toutes ces extensions se firent, à chaque fois, au détriment des paroisses et de leurs habitants. Les aménagements haussmaniens entraînèrent, quant à eux, l'annexion d'une partie de la plaine de Bercy et des retranchements : pour financer les travaux du bois, la ville de Paris vendit en effet, à partir de 1860, une zone de terrain tout autour du bois destinée à être lotie.

Le bois connut des fortunes diverses : mal arrosés, les arbres eurent beaucoup de peine à croître. Leur évolution était d'autant plus contrariée que les bêtes y grouillaient, notamment les lapins : au XVII^e siècle, le gouverneur du château de Vincennes avait l'autorisation de tuer 6 000 lapins chaque année. C'est dire le triste sort qui guettait les jeunes plants. Ainsi, jusqu'au repeuplement général du bois de 1731, la surface boisée du parc ne représenta que 10 % de sa surface. Puis à partir de la Monarchie

de Juillet, on assista à une militarisation du bois : installation d'un champ de tir et d'un camp d'entraînement des troupes, puis, sous la IIIe République, création d'un arsenal et d'une cartoucherie. Le bois, coupé en deux parties, en garde encore l'empreinte.

II – DON DES ROIS OU SUPPLICE DE TANTALE ?

Ne nous y trompons pas : jusqu'à une époque récente, le bois de Vincennes n'a pas été un lieu d'intégration sociale. Le pullulement des lapins dans le parc entraînait des ravages dans les cultures environnantes. Le régime draconien de la Capitainerie, établie aux seules fins de satisfaire les goûts cynégétiques du roi et de quelques proches, pesait aussi de tout son poids sur la vie quotidienne des habitants.

Pour les habitants, c'était l'interdiction de circuler librement dans le parc en dehors des chemins ; c'était aussi l'impossibilité de traverser le parc pour se rendre dans un autre village, entraînant ainsi de grands détours ; c'était encore l'impossibilité de venir couper du bois de chauffage et l'obligation d'aller s'approvisionner sur le marché parisien, ce qui occasionnait un surcoût.

Pour les parisiens, les relations avec le bois étaient toutes autres. À travers toute l'histoire, le parc apporte, dans les moments difficiles, le bois de chauffage qui faisait défaut. Cela se faisait soit avec l'autorisation du pouvoir comme ce fut le cas durant l'hiver 1418, celui de 1783 ou de 1792 ; soit à son insu : le 16 mai 1790, le secrétaire d'État de la Maison du Roi signalait ainsi à La Fayette que l'on voyait passer journellement, à la barrière du Trône, des femmes chargées de bois coupés dans le parc. De semblables phénomènes se renouvelèrent en 1830, 1848 ou pendant la Commune de Paris.

Le bois remplit, dans les jours meilleurs, une fonction ludique importante. Dès la fin du XVIIIe siècle, au pourtour du bois, s'installent des bals et des guinguettes. Il fut de bon ton aussi de venir s'y promener : Jean-Jacques Rousseau nous en a laissé quelques témoignages. Le Conseil de la commune de Paris ne s'y trompa pas lorsqu'en octobre 1790, il demandait à acquérir le parc si celui-ci devait être vendu, « considérant qu'il importe à la capitale de conserver à sa proximité des promenades agréables ».

III – LE BON AIR AUX PORTES DE PARIS

Au milieu du XIXe siècle, cette fonction de promenade s'affirma davantage. En 1859, Napoléon III décida de transformer le vieux parc en promenade. Dans quel but ? Officiellement pour donner aux parisiens des faubourgs les mêmes agréments que ceux offerts aux habitants de l'ouest de Paris. En fait, en aménageant le bois, on opérait une entreprise de diversion, afin de réserver la jouissance du bois de Boulogne à la bourgeoisie et au monde élégant. Le bois de Vincennes remplit donc, dès cette époque, une fonction sociale de promenade populaire. On créa ainsi un hippodrome en 1863 qui avait pour vocation d'attirer les foules populaires, laissant à Longchamp le privilège d'accueillir la bonne société parisienne. Notons cependant les limites de l'entreprise et le caractère antinomique avec la présence militaire qui coupait le bois en deux parties. Cette présence ne fut pas sans conséquences puisque l'installation de l'armée dans le bois entraîna, un peu plus tard, le développement d'activités sportives proches de la mouvance militaire.

Ce bois était bien particulier et soumis à un régime tout à fait spécial : dès 1860, le bois sortit du régime forestier et de 1860 à 1927, aucun arbre, même mort ne fut abattu. Cette politique de gestion forestière était cependant à courte vue et eut des conséquences bien dommageables. Bois situé hors du régime commun, il fut longtemps

conçu comme un « espace tampon » entre Paris et la banlieue et au fil des années, le bois se transforma en zone « fourre-tout ». Il en garde encore la marque avec le développement d'installations hospitalières, agricoles, coloniales et universitaires.

Trois établissements hospitaliers furent créés au XIX^e siècle : au sud, on installa en 1833 un asile d'aliénés, l'asile de Charenton. Nul ne sait si les tirs d'artillerie était un traitement efficace pour les aliénés. Toujours est-il que les artilleurs arrivaient trop souvent à lancer des projectiles sur l'hospice ! Aussi dut-on déplacer l'axe de tir. Le second établissement fut construit à partir de 1855 non loin du précédent : il était destiné à accueillir des ouvriers ayant reçu des blessures ou contracté des maladies dans le cours de leurs travaux. Cet établissement, construit sur 16 hectares pris sur le bois, est aujourd'hui l'hôpital national de Saint-Maurice. Enfin, de l'autre côté du bois, à proximité du château, un hôpital militaire fut édifié en 1858. C'est aujourd'hui l'hôpital Bégin.

IV – UN BOIS FOURRE-TOUT

À côté de ces installations hospitalières, alors que Haussmann et Alphand aménageaient le bois en promenade, on créa des terrains d'expériences agricoles. Une ferme impériale fut ainsi constituée en 1858 : l'arboretum de l'école du Breuil en occupe aujourd'hui une partie de l'emplacement. Un peu plus à l'ouest, un espace fut concédé à Georges Ville, professeur d'histoire naturelle, pour y poursuivre des expériences de chimie agricole. Le terrain est aujourd'hui transformé en ferme pédagogique pour les enfants de Paris.

Enfin, le bois abrita des expositions et devint un haut-lieu du colonialisme. En 1907, on décida d'organiser une exposition pour faire connaître aux parisiens la valeur économique des colonies françaises. L'exposition fut installée dans le bois, à proximité de Nogent. Après sa fermeture, le jardin colonial fut transformé, en 1917, en école d'agriculture et en centre d'enseignement colonial. Celui-ci se spécialisa dans l'étude des propriétés des bois tropicaux. Dans l'Entre-deux-Guerres, une pagode fut édiflée ainsi que différents monuments élevés à la mémoire des combattants coloniaux morts pour la France. L'exposition coloniale de 1931 fut plus ample encore. Le bois de Vincennes accueillit alors l'organisation qui marqua l'apogée de la politique coloniale de la France. Le zoo de Vincennes rappelle le souvenir.

O

Cette vocation de bois « fourre-tout » se poursuit jusqu'à une date très récente. À l'emplacement des installations militaires libérées, l'Institut national des sports s'installa en 1947. Dans la même logique, en 1957, l'État décidait de construire un stade olympique de 10 000 places. Le projet ne vit pas le jour mais on trouve là la genèse de la construction de l'actuel stade olympique de la plaine de Saint-Denis. Si les projets du ministère des Sports restèrent dans les cartons, ceux du ministère de l'Éducation Nationale se concrétisèrent et, aux lendemains des événements de mai 1968, l'État construisit, à la hâte, dès le mois d'août, l'université de Paris VIII qui y resta implantée durant dix ans. Le promeneur du dimanche rencontre donc aujourd'hui, à chaque pas, un témoignage d'un passé plus ou moins lointain. Chargé de onze siècles d'histoire et témoin, pendant plus de trois siècles, de la vie capétienne, ce bois ne peut être considéré comme une espèce boisée identique à tout autre. Il doit être considéré comme entité historique à part entière.

LE BOIS DE VINCENNES : ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION

par Marianne MORANGE

La population interlope du bois de Vincennes lui assure une célébrité peu enviable qui éclipse sa fréquentation ordinaire. Pourtant, ces 1 000 hectares de verdure bien desservis par les transports en commun et préservés, aux portes d'une capitale dépourvue de bois attirent en foule les promeneurs du dimanche. Ces derniers ne méritent-ils donc pas davantage d'attention ? Car si le bois de Vincennes est parfois peu fréquentable, il est avant tout très fréquenté. Or l'analyse de son succès se réduit souvent à un constat de surfréquentation. En 1978, pour lutter contre ces déséquilibres spatiaux et améliorer la répartition du public dans le bois, l'APUR et la DPJEV diversifièrent ses fonctions, développèrent la richesse de ses paysages, privilégiant des solutions techniques efficaces mais insuffisantes puisque négligeant d'analyser les modes d'appropriation de l'espace par les usagers. Peut-on enfin définir la vocation de cet espace vert par l'étude de son public : quelle est son attente, sa perception ? Une enquête de fréquentation menée en juillet 1995 auprès de 102 usagers et des 50 utilisateurs du bois livre des éléments de réponse.

I - QUAND SUCCÈS RIME AVEC VARIÉTÉ

Square, parc urbain, forêt péri-urbaine ? La variété du bois, résultat d'une histoire mouvementée, explique son succès auprès de toutes sortes de publics.

1) *Un rescapé de l'histoire*

Le bois de Vincennes résulte moins de la sédimentation que de la succession d'époques qui se sont efforcées d'eraser les traces des périodes antérieures. Cette tache verte, relique de la forêt primitive, peu à peu rattrapée par l'extension de l'agglomération parisienne, ne dut son salut qu'à son appartenance aux rois de France, puis à son incorporation aux biens nationaux en 1791. On est ainsi passé d'un parc de chasse puis de promenade, enclos de murs puis de grilles, à un bois urbain, aujourd'hui enchâssé dans le tissu urbain et au contact direct de Paris.

À la menace externe de grignotage par l'urbanisation, s'ajouta une menace de dépècement par l'intérieur. Le bois de Vincennes présentait une opportunité foncière à l'est de Paris, convoité par l'armée dès le XVIII^e siècle. La Révolution française y créa un polygone d'artillerie. C'était le signal d'un morcellement qui s'accéléra au XIX^e : entre 1833 et 1845, il devint un avant-poste de défense pour Paris, par le renforcement de sa corne sud-est (redoute de Gravelle). En 1843, surtout, 160 hectares furent défrichés pour percer un vaste champ de manœuvres. Le bois fut alors coupé en deux. En 1860, s'y ajoutèrent une école de pyrotechnie, puis des arsenaux et une cartoucherie. Le surnom de « canonville » resta dès lors attaché au bois.

Le bois fut sauvé par l'intervention volontariste de Napoléon III, qui confia son réaménagement à Haussmann et Alphand, s'inspirant des parcs anglais, alors très en vogue, dont il avait eu le trop long loisir de goûter les plaisirs. De cette époque datent l'annexion de la plaine de Reuilly, l'aspect des paysages actuels, les lacs et le souci particulier accordé au traitement des marges. Il y avait explicitement, dans l'esprit d'Haussmann, deux bois distincts, le centre du bois restant dévolu à l'armée.

À l'amputation du bois par le génie militaire s'ajouta une politique de concession des terrains qui acheva de le morceler. Le champ de courses qui existait depuis 1781 s'imposa comme le temple du trot en 1879. Les restaurants, logements de fonction, cafés, kiosques, rotonde... datent du second Empire. Cette vague d'amputations

fut complétée par la création de terrains de sport et d'équipements sportifs en 1947, lors de la libération des terrains sans compter celle du parc floral, en 1969.

Trois héritages expliquent donc ce bois-patchwork, patiemment cousu au fil des siècles : séquelles liées à un lourd passé militaire, création des paysages actuels sous le Second Empire et politique de concession de terrains. Cette histoire mouvementée engendre des dysfonctionnements, liés au morcellement de l'espace du bois, mais aussi une grande richesse.

2) *Un costume d'Arlequin*

Les dépeçages ont morcelé le bois mais l'ont également doté d'une large et originale panoplie d'équipements, sur près de 210 hectares. On distingue des établissements d'enseignement et de recherche (école d'horticulture), de loisir (jardin zoologique, parc floral), de commerce (restaurants, chalets), sportifs, culturels (théâtres), pédagogiques (ferme), militaires ou plus insolites (école de chiens d'aveugles).

Les aménagements successifs ont modelé ce curieux mélange de paysages hérités du Second Empire et de formes classiques reconstituées. On doit à Alphand des paysages « pittoresques » où la prouesse technique suscita lacs, îles et rivières artificielles, où les allées en courbe gommèrent les avenues rectilignes et les carrefours en étoile. Après le départ de l'armée (1947), on retraça l'allée royale, renouant avec la géométrie classique.

On distingue aujourd'hui 5 types de paysages végétaux :

- 1 – pelouses consacrées aux jeux de plein air
- 2 – massifs boisés jardinés autour des lacs, conçus pour la promenade
- 3 – massif boisé forestier double
- 4 – enclos de reboisement
- 5 – pépinières

3) « *Nous irons tous au bois* » : la rançon du succès

Trois types de publics se donnent rendez-vous au bois : sportifs et visiteurs encadrés par un établissement, usagers de la plaine de sports, promeneurs. Six sites sont particulièrement attractifs : le parc floral, le jardin zoologique, l'hippodrome, les plaines de sport, la Cartoucherie, le musée des arts océaniques et africains. Certains établissements attirent plus de 10 000 personnes par an (club équestre, ferme, canotage, restaurants, temple et château), les plus modestes, quelques centaines (location de cycles, clubs de boulistes). En outre, de grandes manifestations se tiennent sur la pelouse de Reuilly, l'esplanade du château (foire du Trône, cirques) et dans le parc floral. Or cette forte fréquentation est mal répartie dans le temps et l'espace. Aux grandes occasions, les routes sont embouteillées, les automobilistes stationnent en sous-bois.

II – EXPLIQUER LA CONCENTRATION DU PUBLIC

1) *Les clefs spatiales : déséquilibre et cloisonnement*

Le bois est déséquilibré, tous les grands équipements se situant à l'est, à l'exception du jardin zoologique. Le parc floral, l'hippodrome et les plaines de sport, alignés nord-sud, isolent la corne nord-est du bois. Les routes dessinent de puissantes fractures nord-sud. Les liaisons est-ouest sont déficientes. Il y a encore et toujours deux bois de Vincennes.

La reconquête du cœur du bois a permis sa fermeture aux automobiles et contribué à l'enclavement d'un « massif central ». Ses marges en revanche plus accessibles, donc dotées des grands équipements et très soignées, sont hypertrophiées et tournées vers l'extérieur.

Le bois manque de centre de gravité. Les espaces sont fortement cloisonnés. Chaque secteur est conçu pour accueillir un public précis et doté de ses entrées, de sa circulation interne propre. Le bois s'organise donc comme une mosaïque de sous-ensembles et tire mal parti de sa diversité.

2) *Les clefs temporelles : rythme solaire, rythme scolaire*

Le bois connaît toujours une activité mais celle-ci est inégale selon les mois, les plus calmes étant ceux d'hiver (froid) et d'été (migration estivale). On observe deux pics de fréquentation, liés au calendrier scolaire et aux aléas climatiques : au printemps et à Noël (cirques lors des vacances scolaires et des fêtes de fin d'année). Ce double rythme provoque donc des transitions très brutales : à la baisse spectaculaire du nombre de manifestations entre décembre et janvier répond leur éclosion aux beaux jours.

On retrouve le clivage entre week-end (près de 2 000 véhicules recensés en 2 heures stationnant sur les principales avenues) et semaine (600 véhicules). Peu de concessions échappent à ce rythme (nocturnes de l'hippodrome). Certaines n'ouvrent leurs portes que les samedi et dimanche (chalets de vente, ferme). La superposition de plusieurs calendriers explique la constitution des « pointes » : belles journées de congés hors vacances scolaires, week-end, printemps.

3) *Les clefs sociales : inertie des pratiques*

Tous les publics sont captifs d'un équipement ou d'un site à l'exception des promeneurs, seuls interrogés. L'uniformité de leurs pratiques accentue la surfréquentation. Le public, familles (40 %) et retraités (25 %), est avant tout constitué d'habitues : 56 % se rendent au moins une fois par semaine au bois (1/3 plus d'une fois par semaine). En outre, près de 50 % des personnes interrogées fréquentent le bois depuis plus de 10 ans ; 5 % seulement venaient au bois pour la première fois. Les habitués du bois sont peu sensibles aux variations saisonnières. C'est le secret de leur fidélité.

L'habitude ne forge néanmoins pas la curiosité. Ce public urbain (60 % vivent dans des logements collectifs) a des pratiques statiques et casanières. Près de 50 % avaient parcouru moins de 500 mètres quand ils furent interrogés, moins de 20 % plus de 1 km. Près de 50 % changent rarement de lieu de promenade. Aussi le bois est-il étonnamment méconnu. Les promeneurs identifient difficilement les lieux, les localisent mal (exercice de carte muette). Ils évitent les sous-bois (mauvaise réputation) et se répandent sur les pelouses et aux abords des lacs.

Cette faible mobilité est d'autant plus paradoxale que 50 % des déplacements vers le bois s'effectuent en automobile (jeunes enfants et personnes âgées). Mais les automobilistes garent leur véhicule près du site choisi, dans un rayon d'une centaine de mètres et ne s'en éloignent pas.

Ce bois semble donc remplir le rôle d'un « jardin » absent (selon le terme même d'un usager). Pour les promeneurs du moins, son rayon d'attraction est réduit (le seuil est d'environ 1 heure), correspondant à un usage de proximité (40 % d'usagers issus d'arrondissements et communes limitrophes, 80 % de Paris et du Val-de-Marne) et de courtes visites (pour 1/3 inférieures à 2 heures, 80 % à 1/2 journée).

Les aspirations invoquées sont toujours les mêmes : oxygénation, contact avec la nature, activités libres peu mobiles (bain de soleil, détente). Les promeneurs combinent rarement plusieurs activités. Notons enfin que deux lieux de promenade sont cités avec une grande constance – le parc floral et le jardin zoologique.

III - AGIR MAIS SUR QUELLES VARIABLES ?

On ne peut jouer que sur les habitudes de fréquentation et sur la restructuration de l'espace, l'aménagement du temps de loisir relevant de choix politiques difficilement contrôlables.

1) Découvrir les habitudes

Le bois de Vincennes abrite des pratiques statiques de type parc urbain. Pour en connaître quelques allées, les promeneurs croient avoir vu tout le bois. En outre la sensibilisation des usagers aux problèmes environnementaux reste médiocre. L'utilisant eux-mêmes, ils ne souffrent guère des nuisances liées à l'automobile. Son interdiction, réalisée au bois de Boulogne, semble peu viable dans un bois vaste, étiré d'ouest en est, où les équipements doivent rester accessibles. Elle risquerait d'aggraver la surfréquentation des marges.

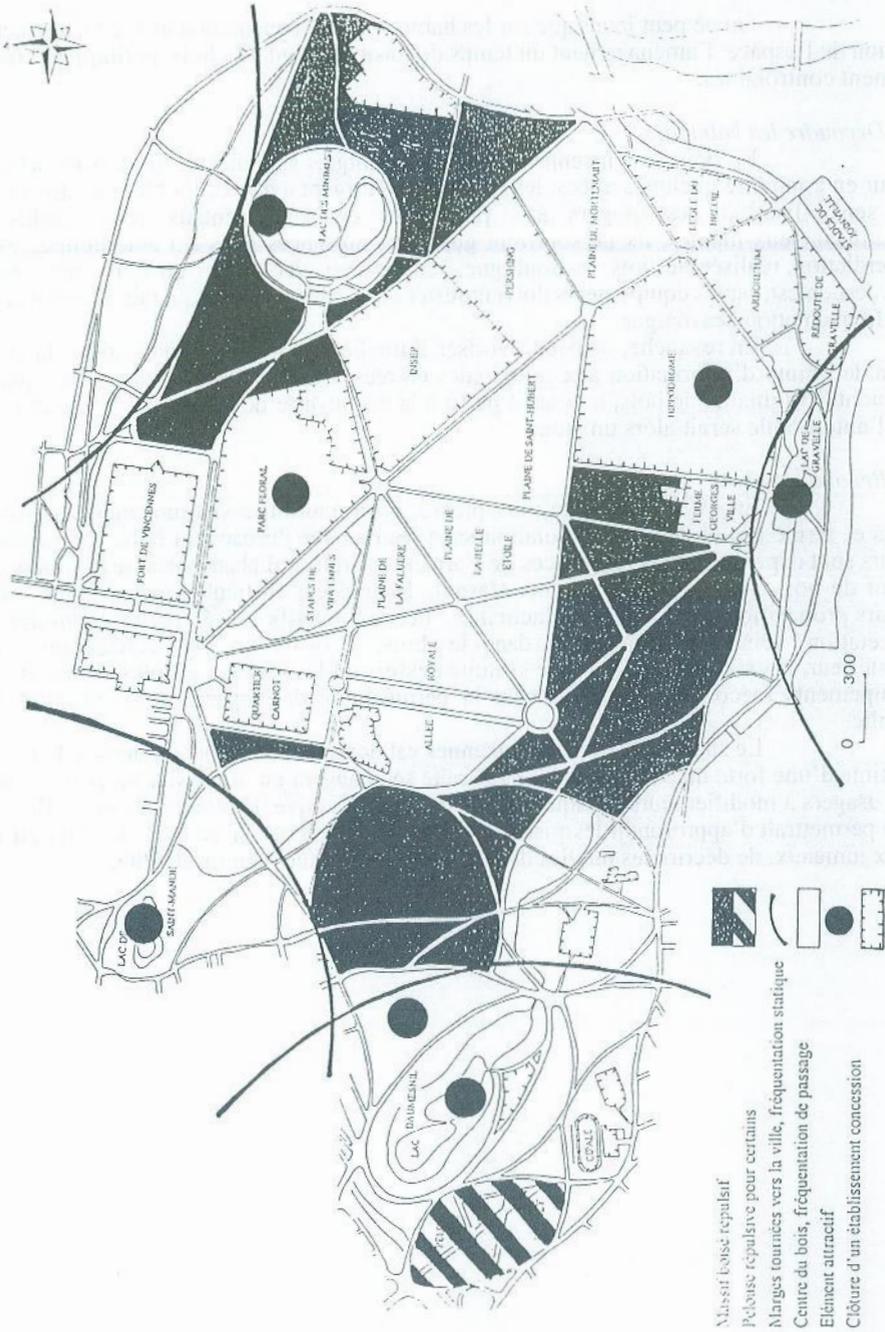
En revanche, on peut favoriser l'amélioration de la signalisation, la création de points d'information aux principales entrées, l'implantation de nouveaux plans vantant l'originalité du bois, invitant à partir à la découverte de l'inconnu. La souplesse de l'automobile serait alors un atout.

3) Recoudre le bois

En 1978, parant au plus pressé, on a interdit le stationnement en sous-bois et fermé des routes à la circulation sans restructurer l'espace du bois. Les aménageurs sont dépendants des résistances de l'armée qui refuse d'abandonner ses terrains au cœur du bois, notamment la caserne Carnot. Malgré ces difficultés persistantes, plusieurs propositions de 1978 sont d'actualité : lier les massifs boisés par des couloirs de végétation, réintégrer le château dans le bois. L'ouverture des concessions sur l'extérieur, la création d'une navette gratuite desservant les secteurs les plus isolés et les équipements méconnus augmenteraient la perméabilité des espaces et la mobilité du public.

Le succès du bois de Vincennes est donc lié à sa richesse, mais le bois est victime d'une forte méconnaissance. Sa variété se changera en atout si l'on peut inciter ses usagers à modifier leurs pratiques. Une étude comparative de Vincennes et de Boulogne permettrait d'approfondir les pistes ébauchées, de préciser si ce sont de vrais ou de faux jumeaux, de décrire les publics de Vincennes dans toute leur originalité.

CLOISONNEMENT ET DÉSÉQUILIBRES SPATIAUX DANS LE BOIS DE VINCENNES



DEUXIÈME PARTIE
LES COMPORTEMENTS DU PUBLIC

PUBLIC EN FORÊT PRIVÉE : LE CAS DU SUD-OUEST

par Christian PINAudeau*

Le cas de la forêt des Landes de Gascogne présente deux singularités, qui, souvent la pose en contre-exemple et situe les représentants de cette région forestière comme les tenants d'un discours au mieux pittoresque, le plus souvent atypique :

- d'une part, à partir d'un peuplement indigène de pins maritimes, les hommes en copiant la nature ont étendu sa culture sur plus d'un million d'hectares ;
- d'autre part, cette forêt a toujours été ouverte, sans clôture ; même la location de chasse, récente, reste l'exception.

Dans ce contexte, la question de savoir s'il faut ouvrir la forêt privée ne se pose pas. Le vrai problème est : quel public et combien ? En cela, le Sud-Ouest constitue bien un cas : il ne s'agit pas de faire un circuit balisé, un sentier pédagogique ou d'aménager une zone d'accueil. Cette démarche ne serait pas contrôlable sur un million d'hectares, sillonnés par des pistes, des routes départementales, nationales, des autoroutes et bordés par un littoral de 200 km et des lacs. C'est pourquoi, j'ai choisi de vous présenter cette problématique sous l'angle des risques, en particulier celui de l'incendie.

I - QUEL PUBLIC ?

1) Du rural ...

Historiquement, la forêt de Gascogne a toujours été ouverte, compte tenu de la logique économique qui est à l'origine de sa création. Le régime juridique de la propriété privée, individuelle, ne s'est pratiquement jamais matérialisé sur le terrain pour la même raison. Il faut se rappeler que cette forêt s'est développée d'abord pour produire de la gemme ensuite du bois : la population a vécu directement ou indirectement de l'économie forestière. Le travail permanent en forêt nécessitait une circulation et un accès libre des parcelles, aussi bien pour les gemmeurs que pour les ouvriers forestiers, les bûcherons, les débardeurs, etc... Activités souvent complétées par l'exploitation de quelques champs. Dès lors, des us et coutumes se sont fixés dans le cadre d'un consensus social très « local » qui s'étend de la palombière et de la chasse à la cueillette des champignons. Il en va de même pour le bois de chauffage et autres utilisations à caractère domestique. Chacun doit donc accéder à toutes les parcelles pour le travail ou pour ses besoins en tout temps et en toute saison ; en cas d'incendie, d'ailleurs, tout le monde se retrouvait dans la lutte. Ainsi, s'est bâtie, autour du système forestier, cette société « landaise » occupant en permanence une forêt que d'aucuns croient déserte. Née pour et par l'économie, la forêt des Landes de Gascogne représente une construction sociale spécifique.

Cette réflexion me permet d'insister sur le caractère abusif et réducteur d'un concept unique pour la forêt afin de désigner des situations fondamentalement différentes. La forêt landaise, dès l'origine, est ouverte parce que socialisée, situation qui commande l'aménagement du territoire ; les fonctions sont réparties et déterminent les relations sociales de cette population qui se partage l'espace. En d'autres lieux et suivant des coutumes juridiques différentes, on retrouve là le concept espagnol des forêts vicinales, « en mains communes », bien que ne coïncidant pas complètement. Il faudrait donc, pour rendre compte des réalités, adopter le concept de « système forestier local » susceptible de générer et d'assurer une pluralité de fonctions. Ce dont il est question

* Secrétaire général du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest, Bordeaux

aujourd'hui, c'est de briser le système actuel et historique, en imposant des paramètres externes au milieu.

Cette configuration économique et sociale est tout à fait exceptionnelle pour une forêt de plaine où d'ordinaire les grands domaines sont clos. On ne retrouve ce tissu social et cette symbiose avec le milieu forestier que dans certaines zones de montagne. En réalité, une forêt est d'autant plus ouverte, socialisée, que sa fonction économique est développée et cette logique est paradoxalement remise en cause aujourd'hui par une vision urbaine de la nature originelle qui tendrait à la sanctuariser tout en exigeant une fréquentation de plus en plus forte.

2) À l'urbain

Un des effets induits de l'exode rural montre aujourd'hui que les populations urbaines ont perdu leurs racines et ont une vision de la campagne totalement imaginaire et romantique. Pire encore, selon un récent sondage, l'opinion (citadine) n'établit plus de liens entre l'arbre et le bois ?! Par suite, nous nous trouvons devant un public influençable, très sensible aux discours catastrophistes qui conduisent à transformer la protection de la nature en idéal, ce qui est le plus mauvais service à lui rendre. Corrélativement, la même population demande un accès plus libre aux forêts mais avec des comportements et des besoins peu compatibles avec la célébration d'une nature sauvage qui, par définition, reste inhospitalière.

Il faut savoir que la fréquentation urbaine et touristique de la forêt entraîne des contraintes de gestion extraordinaires. Or, en France, il n'y a pas eu la moindre analyse de cette nouvelle demande sociale au-delà de la gestion cas par cas, de la description de quelques expériences, la plupart situées en zone péri-urbaine (Paris notamment). Et pourtant, cette pression sociale atteint des seuils maximum sur certains massifs forestiers : grâce à des subventions, les collectivités multiplient les sentiers de randonnées, les activités ludiques en forêt, mais aussi des lotissements sans tenir compte des impératifs de la gestion forestière, c'est-à-dire du contexte « naturel ».

Cette situation aberrante est particulièrement ressentie dans la forêt de Gascogne où les conflits de voisinage entre les locaux et les « *étrangers* » se développent au fur et à mesure que ces derniers pénètrent la forêt et bousculent les us et coutumes locaux (palombières, chasse, champignons, airials, pistes etc...). Vouloir assurer la protection de l'environnement et développer la fréquentation touristique aboutit à remettre en question un des caractères essentiels de cette forêt : son ouverture. Un indicateur marque la rupture entre la nature, le milieu et l'absence d'une politique réelle de gestion des flux touristiques ou des migrations inter-urbaines : c'est celui de l'accroissement des risques incendies.

II – TRANSFERTS DES RISQUES ET DES CHARGES

Fruit d'une politique constante de la part des collectivités conjuguée avec l'accroissement du temps libre, le tourisme s'est beaucoup développé dans le sud-ouest. Un climat plutôt doux, un littoral exceptionnel, des lacs nombreux et importants, un environnement forestier unique contribuent fortement au soutien de cette tendance. À l'échelle du massif, l'évolution des statistiques Feux de forêts, illustre parfaitement la corrélation entre les migrations et la concentration des populations et l'augmentation des risques.

1) Nombre de feux et surfaces brûlées

Ce ratio est intéressant dans la mesure où il montre à la fois :

- une maîtrise du risque due à une organisation spécifique et qui a prouvé son efficacité (cf. *infra*) confrontée à une augmentation régulière du risque qui nécessite, par conséquent, de plus en plus de moyens ;
- une superficie brûlée qui reste encore contrôlée (cf. figure n° 1) avec des périodes identifiées sur le plan forestier ;
- une augmentation très nette de la fréquence des feux en période estivale (cf. figures n° 2 et n° 3).

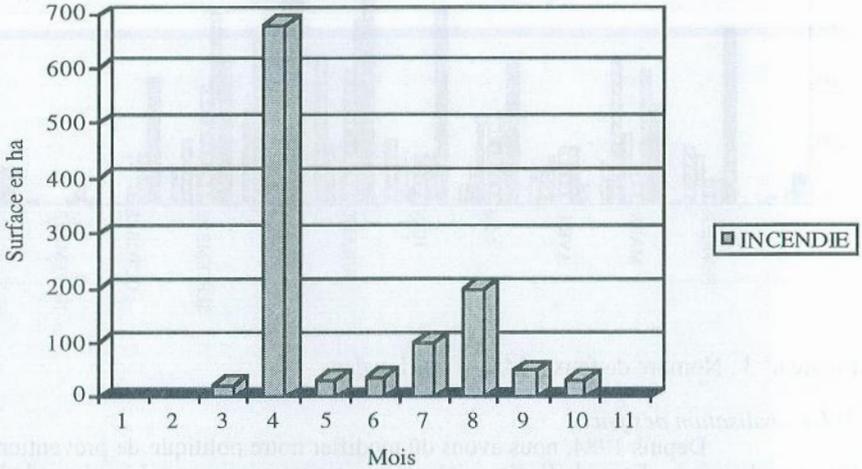


Figure n° 1 : Gironde 1995 – Surfaces brûlées.

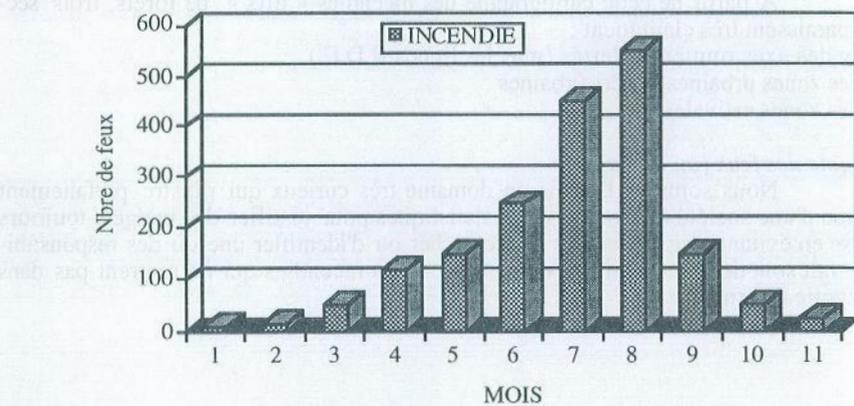


Figure n° 2 : Gironde 1995 – Nombre de feux

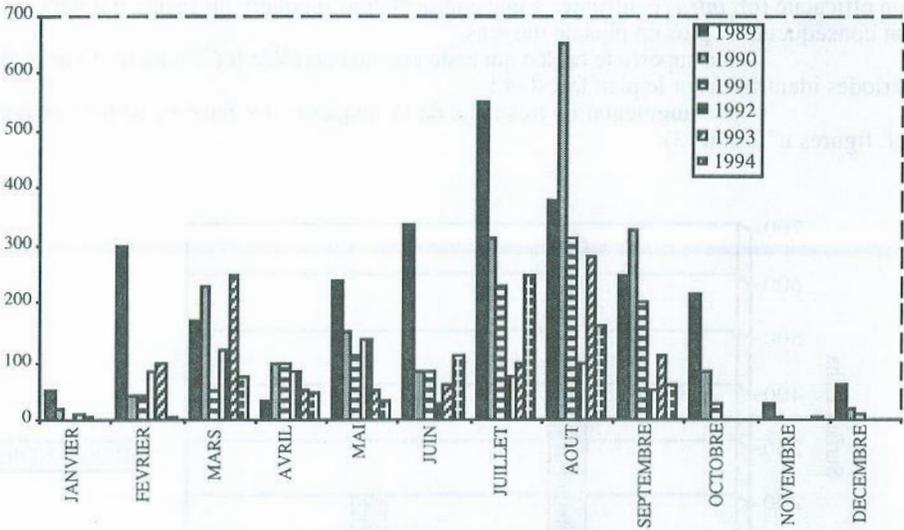


Figure n° 3 : Nombre de feux – Massif des Landes

2) La localisation des feux

Depuis 1984, nous avons dû modifier notre politique de prévention et définir une doctrine « Feux de Forêts » adaptée à ce risque nouveau. L'analyse de la localisation des départs des incendies permet de traduire leur origine, les zones à risques et la stratégie à appliquer en terme de prévention et de prévisions des risques :

- les zones à risques en Gironde, dans les Landes (cf. annexes n° 1 et n° 2)
- synthèse sur le plan du massif (cf. annexe n° 3)

À partir de cette cartographie des incendies « dits » de forêts, trois secteurs apparaissent très clairement :

- le long des axes routiers et ferrés (plus les lignes E.D.F.)
- près des zones urbaines et péri-urbaines
- près des zones estivales.

3) L'origine des feux (ou les causes)

Nous sommes là dans un domaine très curieux qui illustre parfaitement l'évolution d'une société qui se nourrit de statistiques pour justifier des budgets toujours en hausse en évitant soigneusement de rechercher ou d'identifier une ou des responsabilités. De fait sont déclarés d'origine inconnue tous les incendies qui ne rentrent pas dans une catégorie déterminée.

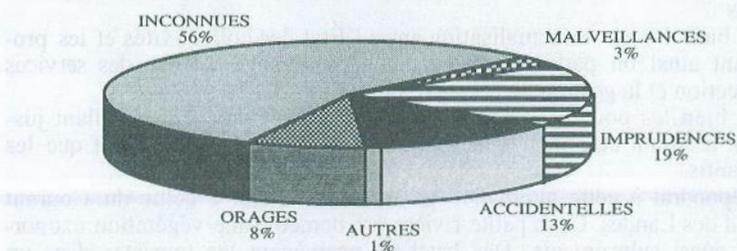


Figure n° 4 : Cause des feux – Moyenne Massif des Landes de 1989 à 1994.

En réalité, l'essentiel des causes inconnues sont des malveillances ou des imprudences mais notre système juridique n'est pas adapté à la poursuite des enquêtes dans ce domaine, raison pour laquelle nous ne nous sommes jamais intéressés dans le Sud-Ouest à la théorie des causes. C'est pourquoi nous avons d'abord développé la prévention puis travaillé l'étude des risques à partir de la localisation des incendies.

En définitive, si le risque forestier est pratiquement maîtrisé, contrôlable aujourd'hui, les forestiers sont confrontés à un nouveau risque : un risque socialisé dû aux migrations des populations, leur concentration dans des lieux de vacances ou de résidence. À ce transfert de risque correspond des transferts de charges.

4) Des transferts de charges

À l'évidence, l'augmentation des risques (entre 1 500 et 2 000 départs chaque année, soit plus qu'en zone P.A.C.A.) induit une mobilisation de moyens plus grande donc des dépenses supplémentaires. Si les moyens de lutte incombent aux collectivités – des contribuables –, la prévention dans le Sud-Ouest est à la charge des propriétaires forestiers. Il s'agit là d'une situation unique en France et sans doute dans le monde.

Il faut savoir, en effet, que dans tout le massif des Landes de Gascogne, toutes les propriétés forestières sont réunies obligatoirement en Associations syndicales de D.F.C.I. Ces associations ont pour objet la conception, la programmation et la réalisation des travaux de prévention contre les incendies (pistes, fossés, ponts, points d'eau, etc ...) et ce sont les sylviculteurs qui gèrent ces associations et les financent en s'auto-taxant. Cette responsabilité, ils l'ont choisie et continuent à vouloir l'assumer mais, aujourd'hui, ce ne sont plus les activités forestières ou les causes naturelles qui expliquent la multiplication des foyers mais des risques exogènes issus d'une pression sociale. Or, les forestiers sont seuls à payer alors qu'ils sont les victimes des incendies : il convient de le rappeler.

À ce niveau, les sylviculteurs assurent une mission d'intérêt général, tout comme l'O.N.F. dans d'autres secteurs ; si la société choisit de développer le tourisme et la fréquentation en forêt, elle doit participer au financement des risques supplémentaires induits. Cet exemple n'est pas le seul. La multiplication des sentiers et autres chemins de randonnées, des zones à « protéger » parce que, touristiquement intéressantes, conduit à des contraintes et des risques pour les gestionnaires.

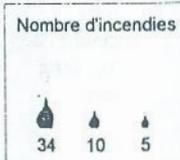
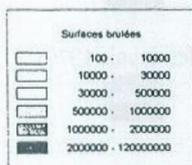
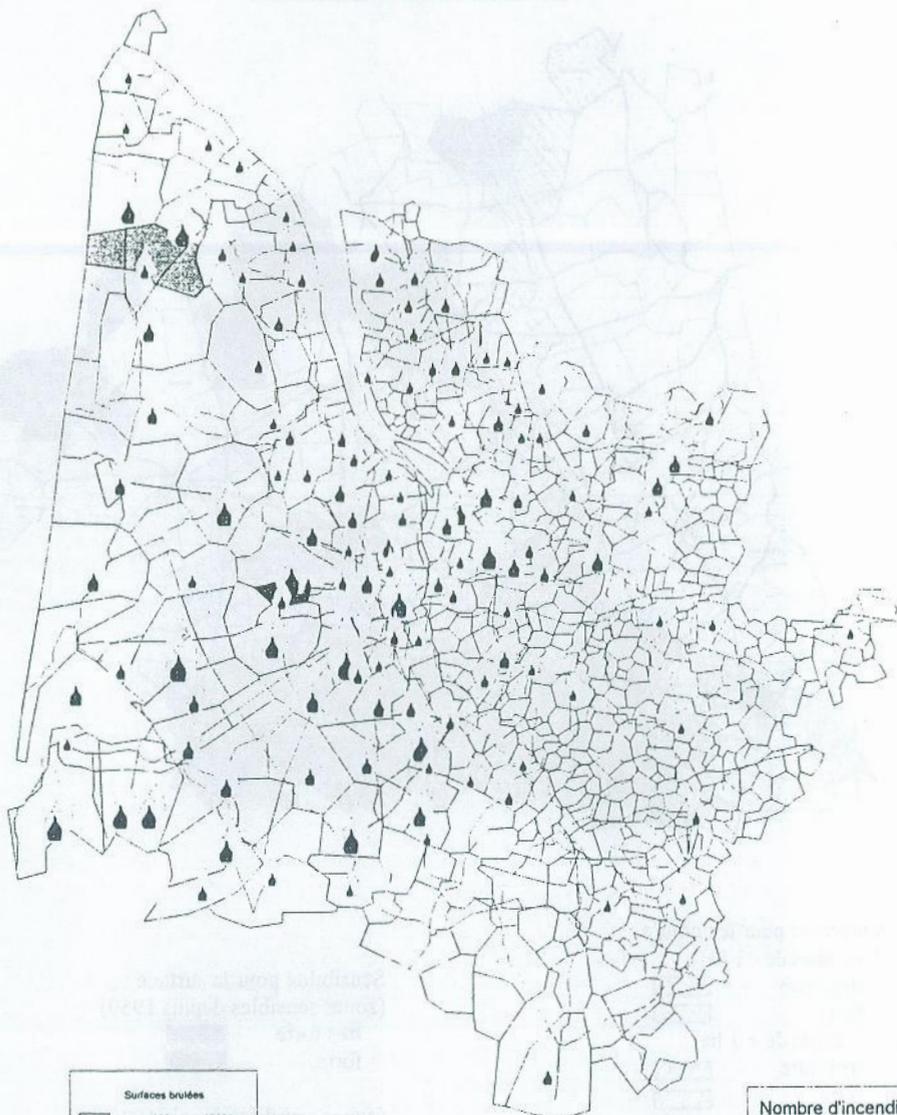
Pour éviter des réactions conflictuelles qui seront inévitables deux solutions sont possibles :

– ou bien il y a contractualisation entre l'État, les collectivités et les propriétaires, établissant ainsi un partenariat avec une rémunération *ad hoc* des services rendus pour la protection et la gestion de l'accueil du public,

– ou bien les pouvoirs publics imposent des réglementations allant jusqu'à l'expropriation, assurant eux-mêmes la gestion mais il n'est pas évident que les résultats soient garantis.

Je répondrai à cette alternative par un cas concret : celui du Courant d'Huchet dans le sud des Landes. Cette petite rivière est bordée d'une végétation extraordinaire, luxuriante, quasi subtropicale. Des bateliers promènent les touristes dans un cadre exotique, inattendu dans cette forêt cultivée. Les sylviculteurs dont les propriétés bordent ce courant n'ont jamais cherché à changer cette nature exceptionnelle, sinon elle aurait disparu depuis longtemps. Or, un conflit est né de la nécessité de protéger cet environnement de la fréquentation touristique sur les rives de ce cours d'eau, des pistes ont été fermées, même aux propriétaires ! Je ne m'attarderai pas sur les péripéties qui ont opposé les propriétaires aux autorités mais, aujourd'hui, l'accès est réservé aux propriétaires qui ont accepté de ne pas changer les modes de gestion de la ripisylve, préservant ainsi son cadre touristique. En contrepartie, le département a pris en charge les frais d'assurance contre le risque incendie ; il s'agit là, incontestablement, d'une attitude nouvelle, intéressante. Il nous semble que cette voie est la plus réaliste ; comment imaginer, en effet, la protection de l'environnement forestier et agricole sans les sylviculteurs et les agriculteurs ?

ANNEXE N° 1
FEUX DE FORÊTS ANNÉE 95



ANNEXE N° 2
ZONES SENSIBLES AUX FEUX DE FORÊTS



Sensibilité pour le nombre :

Incendies de - 1 ha

très forte



forte



Incendies de + 1 ha

très forte



forte



Incendies de - 1 et + 1 ha

très forte



forte



Sensibilité pour la surface :

(zones sensibles depuis 1950)

très forte



forte



(zones sensibles depuis 1970)

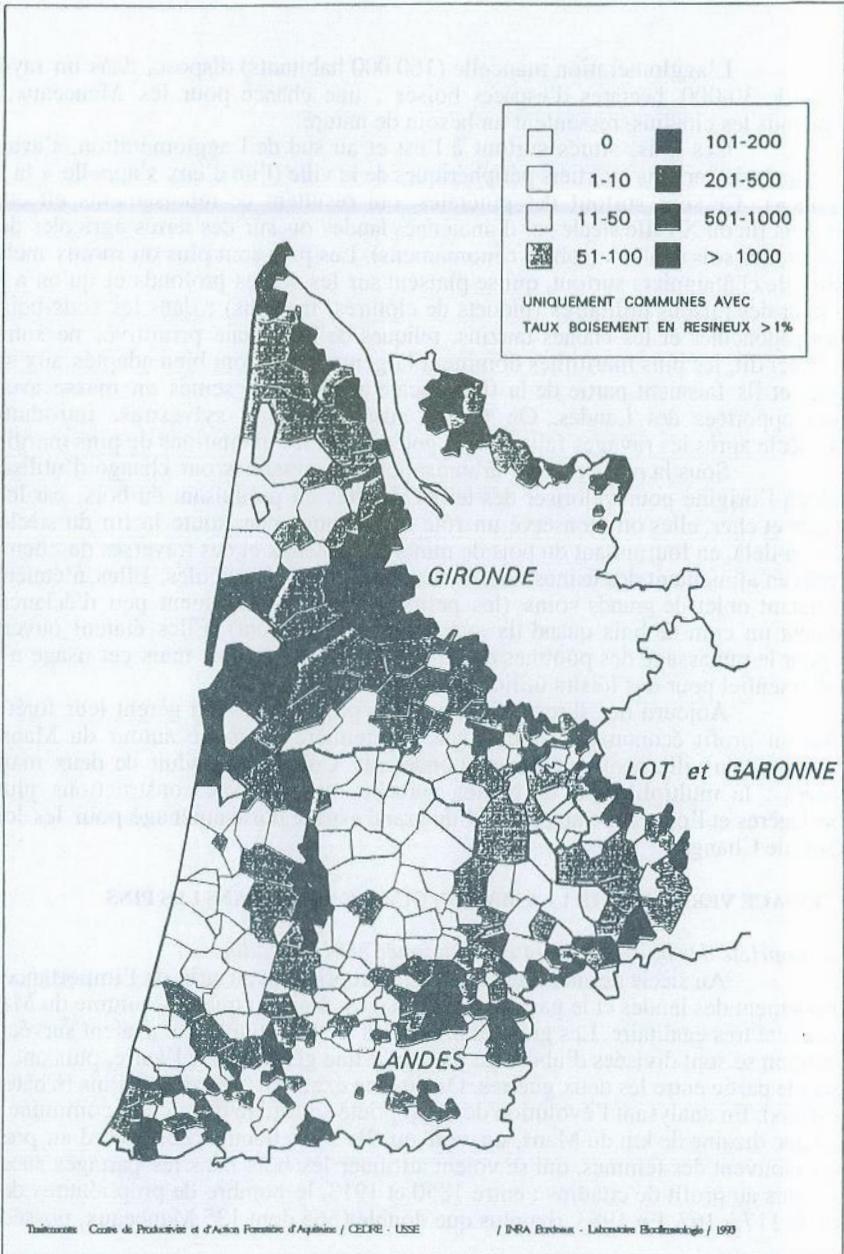
très forte



forte



ANNEXE N° 3

NOMBRE D'INCENDIES ENTRE 1986 ET 1990 POUR 100 KM² DE RÉSINEUX

DES BOIS POUR CITADINS : CEUX DU MANS

par Jeanne DUFOUR*

L'agglomération mancelle (160 000 habitants) dispose, dans un rayon de 25 km, de 30 000 hectares d'espaces boisés : une chance pour les Manceaux, qui, comme tous les citadins, ressentent un besoin de nature.

Ces bois, situés surtout à l'est et au sud de l'agglomération, s'avancent jusqu'au près de certains quartiers périphériques de la ville (l'un d'eux s'appelle « la Cité des Pins »). Ce sont surtout des pineraies, qui résultent de reboisements effectués à partir de la fin du XVIII^e siècle sur d'anciennes landes ou sur des terres agricoles de peu de valeur, sur sols sableux (sables cénomaniens). Les pins sont plus ou moins mêlés de feuillus, de châtaigniers surtout, qui se plaisent sur les sables profonds et qu'on a favorisés pour des raisons utilitaires (piquets de clôtures, marrons) ; dans les sous-bois, les chênes pédonculés et les chênes tauzins, reliques de la chênaie primitive, ne sont pas rares. Ceci dit, les pins maritimes dominent largement : ils sont bien adaptés aux sables maigres et ils faisaient partie de la flore locale avant d'être semés en masse avec des graines apportées des Landes. On trouve aussi des pins sylvestres, introduits au XIX^e siècle après les ravages faits par les gelées dans les plantations de pins maritimes.

Sous la pression de l'urbanisation, ces pineraies ont changé d'utilisation. Semées à l'origine pour valoriser des terres incultes en produisant du bois, car le bois était rare et cher, elles ont conservé un rôle économique dans toute la fin du siècle dernier et au-delà, en fournissant du bois de mine, des poteaux et des traverses de chemin de fer, puis en alimentant des usines faisant des panneaux de particules. Elles n'étaient pas pour autant objet de grands soins (les petits propriétaires faisaient peu d'éclaircies et abattaient un coin de bois quand ils avaient besoin d'argent). Elles étaient ouvertes à tous pour le ramassage des pommes de pins et des champignons, mais cet usage n'avait rien d'essentiel pour des loisirs utilitaires.

Aujourd'hui, il reste bien quelques propriétaires qui gèrent leur forêt pour en tirer un profit économique mais, dans la première couronne autour du Mans, les usages liés à la ville sont devenus prépondérants. Cela s'est traduit de deux manières opposées : la multiplication de petites parcelles privées avec constructions plus ou moins légères et l'ouverture au public d'un grand espace boisé aménagé pour les loisirs, les Bois de Changé.

I - L'ESPACE VERT ÉGOÏSTE : LA MAISON OU LA CABANE DANS LES PINS

1) La propriété des bois de pins plus fractionnée et plus citadine

Au siècle dernier, déjà, la petite propriété avait pris de l'importance avec le lotissement des landes et le partage des héritages, d'autant que la Coutume du Maine a toujours été très égalitaire. Les grandes propriétés aristocratiques qui avaient survécu à la Révolution se sont divisées d'abord en passant d'une génération à l'autre, puis ont fondu en grande partie entre les deux guerres. On en a un exemple à Brette-les-Pins (Château de Haut-Bois). En analysant l'évolution de la propriété forestière dans cette commune typique, à une dizaine de km du Mans, on voit qu'elle s'est fractionnée d'abord au profit de ruraux (souvent des femmes, qui se voient attribuer les bois dans les partages successoraux), puis au profit de citadins : entre 1850 et 1913, le nombre de propriétaires de bois passe de 117 à 167. En 1983, il a plus que doublé (365 dont 135 Manceaux, possédant à

* Professeur émérite, Université du Maine

eux seuls un tiers de la surface boisée !). La bourgeoisie urbaine a d'abord acheté des pans de propriétés nobles. Ensuite beaucoup d'héritiers de ruraux ont émigré en ville. Enfin, les citadins ont acquis de plus en plus de petites parcelles, faisant monter les prix de la « terre à sapins », réputée localement sans grande valeur.

2) *Les pins : un cadre vert pour tous types d'habitat*

Les petites parcelles boisées situées en zone constructible sont très recherchées depuis une trentaine d'années comme terrain à bâtir à cause de leur prix relativement bas. Dès 1983, à Ruaudin, 36 % des propriétaires de bois (15 % de la surface boisée) habitaient des maisons qu'ils avaient fait construire dans leurs parcelles ; à Brette, un peu plus éloignée du Mans, 17 % des propriétaires (sur 6 % de la surface boisée) étaient dans le même cas.

Mais le phénomène le plus frappant est la prolifération, hors des zones constructibles, des constructions légères pour les loisirs, autorisées ou non : les maires ferment les yeux devant cette « cabanisation » qu'ils n'osent ou ne peuvent freiner, tant elle répond à un besoin de citadins souvent modestes qui trouvent là un substitut de résidence secondaire.

Les bois de pins péri-urbains sont donc émaillés de constructions de tout genre, depuis les maisons cossues des lotissements pour Manceaux aisés comme à « Charmeuse » (Ruaudin) jusqu'aux baraques en matériaux de récupération en passant par des caravanes de forains à demi-sédentarisés. Les cabanes contribuent un peu partout à la dégradation du paysage : elles sont le plus souvent inesthétiques par leur forme, leurs matériaux et les exemples de mauvais goût ne manquent pas, en particulier dans les clôtures (cf. quelques exemples vus entre Ruaudin et Brette).

Avec la Grande Sapinière et le Petit Fouillet qui appartiennent à la commune du Mans, on est en présence d'un cas extrême de dégradation du paysage du fait des squatters alors que la zone est pourtant classée « naturelle » dans le Plan d'Occupation des Sols. Depuis 1986, des gens du voyage, propriétaires de parcelles, ont pris l'habitude d'y installer leurs caravanes et d'y passer l'hiver, malgré l'hostilité du voisinage, allant même jusqu'à faire amener l'eau et brancher l'électricité : des baraques complètent les caravanes, le tout au milieu d'espaces plus ou moins déboisés, en violation du code d'urbanisme et au code forestier. En 1989, après enquête d'utilité publique, la Communauté Urbaine du Mans (CUM) a entrepris le rachat des terrains par expropriation pour faire des sapinières du Fouillet « un espace ludique et sportif » (35 hectares déjà acquis, soit 42 % de la surface). Mais des articles récents dans la presse ont laissé entendre que la CUM avait modifié ses projets au détriment de la zone verte qui serait réduite, cette zone jouxtant une ZAC récemment créée dans une commune voisine. Cependant, de toute façon, les forains devraient disparaître.

Enfin, une nouvelle forme d'occupation du sol prend une importance croissante : les terrains de loisirs pour comités d'entreprise ou clubs, hippiques par exemple.

3) *L'arbre-décor*

En général, les propriétaires des parcelles de bois ne s'intéressent aux arbres que pour le décor. Au départ, ils sont séduits par l'idée de s'installer dans la verdure, mais s'ils résident, ne tardent pas à trouver que les arbres font trop d'ombre et dégagent la maison pour l'entourer d'une pelouse, et peu à peu le bouleau remplace les pins. Cela est vrai aussi quoique dans une moindre mesure pour les cabanes : certaines sont nichées dans la verdure mais beaucoup sont entourées de sous-bois clairs, bien grattés pour faire propre, pour éviter les vipères, pour avoir des aires de jeu. Les gens se soucient peu d'appauvrir le sol en enlevant l'humus. Certains essaient de planter des

exotiques. On voit à de multiples signes qu'ils ne respectent pas les « sapinières », qui, à leurs yeux, ne sont pas de la belle forêt.

Le premier soin de la plupart des propriétaires est d'enclôre leurs parcelles avec des barbelés : l'heureux temps où l'on pouvait se promener librement est révolu. Seuls quelques bois restent accessibles, mais, comme certains propriétaires, partis ailleurs ou trop âgés, se désintéressent de leurs biens, lesquels sont complètement à l'abandon, sans aucun entretien, sans enlèvement des chablis, et tournent au fouillis peu agréable. Heureusement, la CUM a offert aux manceaux d'autres possibilités de profiter des espaces verts péri-urbains en aménageant les Bois de Changé.

II - L'ESPACE VERT POUR TOUS : LES BOIS DE CHANGÉ

Situés entre l'abbaye de l'Epau et le bourg de Changé, les Bois de Changé sont un vaste espace boisé de 237 hectares facilement accessible pour tous les Manceaux, et en particulier ceux qui habitent la ZUP des Sablons. C'est au début des années 1970 que la CUM a envisagé de les acquérir pour en faire un espace de loisirs « indispensable à l'équilibre de l'univers urbain » (rapport de la Direction Départementale de l'Équipement, 1972).

1) *Un véritable sauvetage*

Les 260 hectares du périmètre envisagé étaient alors répartis entre 70 propriétaires. Si on met à part 2 parcelles appartenant au centre hospitalier et sou-mises au régime forestier, ces propriétaires, comme beaucoup d'autres, soignaient peu leurs bois de pins. Certains ne savaient même pas où était leur parcelle ! Des entreprises de travaux public stockaient là du matériel. On exploitait des carrières de sables à remblai sans autorisation. Les chemins étaient peu praticables, voire barrés : des riverains s'en étaient approprié des portions et avaient mis des barrières pour ne pas être dérangés. On faisait des dépôts d'ordures sauvages et aussi des abattages d'arbres clandestins : 15 % des espaces boisés de 1969 ne l'étaient plus en 1972.

Il était donc urgent d'agir. Après enquête publique, en juillet 1973, le préfet prend l'arrêté d'utilité publique qui autorise le président de la CUM à acquérir les terrains. Trois ans plus tard, le 2 juillet 1976, les Bois de Changé sont inaugurés en présence du ministre de la Qualité de la Vie, mais il faudra encore trois ans pour que le projet conçu soit réalisé, c'est-à-dire les bois nettoyés, les arbres sauvés, les 206 hectares acquis alors ouverts aux promeneurs.

2) *Un espace de loisirs qui n'est pas tout en bois*

C'est ainsi qu'il faut se représenter les Bois de Changé car ils comportent de grands vides, utilisés comme plaine de jeux et terrains de sports. La gamme des sports qu'on peut y pratiquer s'élargit sans cesse : au foot, au rugby, au volley, au basket, au tennis, on a ajouté en 1994 le bicross (piste de 1 500 m² avec 9 obstacles et buttes...). Le bois inclut des parcours balisés : parcours de santé, circuits en boucles de 3 km 5, 7 km 5 et 9 km 3 pour le VTT, pistes pour cavaliers et de nombreux chemins pédestres non balisés, y compris une partie du « Chemin aux Bœufs », qui n'est plus emprunté par le GR 36 depuis le printemps 1995.

La forêt ne couvre en définitive que 190 hectares 55, ou plutôt 189 hectares 53 avec 1 hectare 2 de chemins. Hors des vides (2 %), il s'agit pour l'essentiel de pineraies car le sol est sableux (sables cénomaniens, terrasses caillouteuses de l'Huisne). Les 67,3 % de la surface qui sont en résineux se décomposent en 61 % de pins maritimes, 4 % de pins Laricio, 2 % de pins sylvestres, 0,3 % de douglas. Les 30,7 % de la surface en feuillus comportent peu de feuillus nobles (2 % de chênes rou-

vres, 8 % de chênes pédonculés, 0,1 % de chênes rouges) mais beaucoup de bouleaux (12,7 %) et de châtaigniers (8 %, dont 6,25 % en taillis). La châtaigneraie à fruits, très fréquentée à l'automne, est formée de vieux arbres dépérissants (130 ans). Les pins maritimes sont également âgés et dépérissants.

La CUM a pris conscience du fait qu'on ne pouvait laisser les bois dans cet état de vieillissement sans intervenir. Elle a donc confié à l'Office National des Forêts le soin de concevoir un aménagement.

3) Un bois aménagé par l'O.N.F.

L'aménagement pour la période 1990-2009, porte sur 210 hectares. « Le Bois de Changé se voit attribuer un objectif principal qui est l'accueil du public, avec un objectif secondaire de production du bois. Obtenir une gestion financière équilibrée semble possible à moyen terme. En tout état de cause, le premier objectif ne devra jamais être sacrifié au second ». Les Bois de Changé étant très fréquentés, il faut en tenir compte dans la manière de faire les travaux et de choisir les essences qu'on mettra.

Les citadins supportent mal les coupes : il faut éviter d'abattre tous à la fois des pins maritimes arrivés à l'âge limite (60-70 ans). Comment faire, alors que plus de 50 % avaient de 20 à 40 ans en 1990 et que les plus dépérissants sont proches des plaines de jeux, particulièrement sensibles ? L'O.N.F. a décidé de faire des coupes limitées en surface et de les étaler dans le temps au maximum : on ne reboise chaque année que 2 hectares 77, soit 1/20ème de la surface du groupe de régénération, (qui comporte toutes les surfaces de peuplements vieux ou dépérissants), en procédant par parquets de 0 hectare 50 en moyenne ; le reste est en groupe d'amélioration.

Les Manceaux aimeraient avoir une forêt plus variée, avec plus de feuillus, car ils apprécient modérément les pins. Or, les Bois de Changé comportent peu de feuillus mélangés aux pins, peu de feuillus à longue existence et peu d'essences ornementales. Les paysages manquent de variété, même si les vieilles châtaigneraies sont fort belles. L'O.N.F. a donc décidé de régénérer les parcelles à pin maritime dominant en favorisant les feuillus qui s'y trouvent (bouleaux, châtaigniers, chênes tauzins) et de planter des feuillus variés adaptés à la station (platanes, liquidambar, arbres de Judée, châtaigniers porte-greffes, chênes rouges). Il a commencé, entre autres, à nettoyer la vieille châtaigneraie à fruits, en abattant les plus vieux et en les remplaçant progressivement ; d'autre part, les taillis sont améliorés en favorisant les essences esthétiquement belles ; ceux où il y a de beaux chênes sont traités en perchis sur souche.

L'aménagement est donc fait de façon à satisfaire au maximum le public, ce qui n'empêche pas de produire en moyenne 4 m³ de bois fort par hectare et par an. L'accès aux parcelles en régénération est interdit : des placards le justifient en expliquant ce que l'on fait et dans quel but.

4) Un espace de loisirs très fréquenté par le public

Quoiqu'il soit difficile d'avancer des chiffres, on sait que les Manceaux apprécient beaucoup les Bois de Changé. Dans une étude des espaces verts manceaux datant de 1986, Claire Bouldard a montré que ce parc péri-urbain ne fonctionnait pas comme un espace vert de proximité : 36 % seulement des utilisateurs interrogés venaient des quartiers proches. Alors que le Jardin des Plantes est surtout fréquenté par un public bourgeois et le Parc de Banjan par les riverains, parmi lesquels beaucoup d'ouvriers et de membres de la classe moyenne, dans le cas des Bois de Changé, c'est l'ensemble de la population mancelle qui est concernée, avec une prédilection plus accusée chez les cadres moyens (31 % des promeneurs interrogés en 1986) et supérieurs (4 %), ainsi que chez les retraités (18 %). A l'époque, ces bois étaient surtout fréquentés par des adultes disposant d'une voiture, et plus par des hommes que des femmes (les

femmes n'ont jamais aimé s'y promener seules, alors que beaucoup d'hommes seuls y font leur jogging). Aujourd'hui, les jeunes sont sûrement plus nombreux à cause du développement des activités sportives à l'entrée du bois du côté du Mans.

Questionnés sur leurs souhaits en 1986, les promeneurs étaient 32 % à vouloir plus d'ordre et d'aménagements (surtout des femmes, des personnes âgées, des ouvriers et employés) ; 8 % seulement trouvaient le bois « pas assez naturel » et 13 % auraient voulu un bois sans aucun aménagement. Depuis, on a fait plus d'aménagements, pour aller dans le sens de ce que veut le public.

Les lisières et les plaines de jeux sont effectivement les endroits les plus fréquentés, surtout par les gens modestes ; les autres ont toujours préféré les endroits plus sauvages ou plus poétiques, comme la vieille châtaigneraie ou les abords de l'étang. D'une façon générale, on s'aventure peu dans la profondeur des bois : on préfère les chemins balisés et la partie sud-est, plus éloignée du Mans, est généralement déserte.

L'affluence peut être énorme les jours d'épreuves sportives (17 000 participants au 15e cross du 15 janvier 1996). Toutes ces formes de fréquentation ont des effets sur la végétation : près des parkings, les sous-bois, particulièrement piétinés, ne sont guère que des étendues rapées, couvertes d'aiguilles de pins. Cependant, la lande à Callune et à *Erica cinerea* reparaît dans les endroits plus calmes ; à l'approche de Changé, le sous-bois est dense et la flore plus variée : on peut y trouver des hélianthèmes, dont *halimium alyssoides*, plante protégée.

La faune est réduite : on voit peu de lapins et de gros gibier. Cependant une quarantaine d'espèces d'oiseaux nichent régulièrement dans ces bois : ce sont des espèces qu'on retrouverait dans les parcs urbains : passereaux, fauvettes, merles, grives, rouge-queue à front blanc, mésanges... mais aussi des pics, quelques rapaces (épervier, faucon hobereau), des chouettes hulottes ou effraies, car les îlots de tranquillité sont suffisants pour qu'ils vivent. Les citadins ont donc bien là à leur portée un îlot de nature, qui est d'ailleurs classé ZNIEFF de catégorie 1.

o

La Communauté Urbaine du Mans a déjà acheté 20 hectares au nord afin de constituer une réserve d'eau pour l'usine des eaux de l'Épau ; à côté, 72 hectares sont acquis et 36 hectares en négociation pour faire un plan d'eau à vocation de loisirs ; enfin, une zone de 86 hectares de bois et de prairies située au nord-est des Bois de Changé (domaine des Arches) va être achetée. Le poumon vert du Mans va donc passer de 237 hectares à 462, mais il s'agit plus d'espaces de loisirs que de bois : la partie consacrée aux activités de loisirs va doubler. En agissant ainsi, la CUM devance les désirs des manceaux, qui préfèrent de plus en plus la nature aménagée à la nature sauvage.

Les bois près du Mans donnent donc un éventail représentatif des types d'usages possibles des bois péri-urbains publics et privés. Ils reflètent des goûts et des comportements qu'on observe autour de toutes les grandes villes et qui sont ceux de citadins des nouvelles générations : les gens qui ont toujours vécu en ville n'ont plus le même besoin de nature sauvage, les enfants des cités HLM qui n'en sont jamais sortis refusent même d'aller à la campagne ; les gens recherchent le soleil et l'eau plus que l'ombre des bois. La vraie forêt n'est appréciée que des élites, qui peuvent aller la chercher plus loin (dans le cas de la Sarthe, à Bercé, entre autres). Dans ces conditions, que deviendront dans les siècles à venir les « bois » péri-urbains qui n'auront pas été lotis pour construire ? Ce seront sans doute des « parcs » plutôt que des « bois ».

o o

o

**FORÊT ET POLITIQUE DU LOGEMENT CONDUITE
PAR LES GRANDS GROUPES INDUSTRIELS LORRAINS**

*par Jean-Pierre HUSSON**

Avec l'après-guerre, la reconstruction provoque une puissante dynamique économique. La Lorraine, demeurée longtemps en position de glacis, devient alors une région attractive, profitant à plein du développement des industries minières et sidérurgiques. Ces dernières modèlent le paysage soulignant la priorité aux impératifs renouvelés. Le Warndt houiller et les vallées sidérurgiques de l'Orne, de la Fensch et de l'Ornain accueillent des populations nombreuses et jeunes, françaises et étrangères venues travailler comme ouvriers spécialisés dans des usines restructurées, agrandies ou créées pour imposer avec succès les préceptes mêlés du fordisme et du taylorisme. En toile de fond de cet essor s'inscrit la réconciliation franco-allemande, préambule à la signature de la C.E.C.A. puis de l'Europe Unie.

Dans cette Lorraine industrielle intégrée à un espace transfrontalier pacifié, maîtres de forges et Houillères du Bassin de Lorraine (H.B.L.) poursuivent, amplifient et infléchissent leur politique du logement pour répondre aux nouveaux afflux massifs d'arrivants. Malgré la standardisation des méthodes de construction, les cités ne suffisent plus à assurer l'accueil. De vastes projets de grands ensembles sont élaborés en utilisant les produits et sous-produits de la sidérurgie (profilés, ciment). Avec les banlieues de grandes villes, c'est ici, à proximité des sites industriels et miniers que les paysages urbains des grands ensembles naissent, application systématisée du projet du Bauhaus défini par la charte d'Athènes. Plus qu'ailleurs, l'alibi du vert fut utilisé pour valoriser des terrains bon marché, faire admettre la rupture usine-habitat, tenter de donner un cadre sédatif et de qualité pour rompre avec les cadences du mode de production.

I — LE RESPECT DU VERT

L'histoire industrielle et militaire explique le respect de vastes plaques forestières dans le Pays-Haut et le Warndt houiller. Les anciennes forges, à la fois protectrices et prédatrices, sont à l'origine du maintien des vastes domaines boisés de Moyeuivre et d'Hayange utilisés comme décor agreste pour les rues d'usines des vallées de l'Orne et de la Fensch. Sur les grès filtrants du Warndt, les forêts (Zang, Steinberg, Saint-Avold) ont dans un premier temps fourni le bois de bourdaine nécessaire à la fabrication des poudres. Après 1870, elles furent largement enrésinées par les Prussiens désireux de produire sur place des bois de mine. Avant 1945, la forêt perdure, presque étrangère à l'essor industriel resté linéaire et de fond de vallée dans le Pays-Haut, ponctuel et surtout limité à la phase extractive dans les houillères.

Après 1945, le cadre forestier devient un élément de la dynamique spatiale et industrielle, profitant du nouveau contexte de paix retrouvée et de reconstruction. Les H.B.L., propriétaires d'un vaste patrimoine foncier, bénéficient d'une situation bien plus favorable que leur homologue du Pays-Haut et vont accepter de réaliser un mitage du manteau forestier dommageable, qui n'a pas été imité par le voisin allemand. Face aux besoins en logements, la construction de cités est rapidement relayée par l'édification de grands ensembles stéréotypés, intégrant des éléments préfabriqués. Pour loger une population jeune et ayant des enfants, la société Dietsch-Camus implantée à Marienau pro-

* Professeur, Université de Metz.

pose des maisons individuelles groupées (M.I.G.) produites à la chaîne. Entre 1954 et 1965, elle peut ainsi fournir 8 268 logements aux H.B.L. Si les situations topographiques et foncières sont sensiblement différentes dans le Warndt (boutonnaire) et le Pays-Haut (système de côte disséqué par des rivières conséquentes), les deux régions partagent de nombreux points communs. Ces régions vertes dotées d'implantations industrielles lourdes, intégrées, polluantes, cherchent à rompre avec le paysage passé défini par un magma industriel et urbain dense, inorganique, saturé, générateur de mal-vivre et de conflits. Les impératifs techniques (assurer au maximum de population des conditions d'habitat modernisées), le discours sur l'esthétique et la qualité filtrante du manteau forestier, les disponibilités foncières et les non-dits idéologiques à replacer dans le contexte de la lutte des classes se conjuguent pour former un alibi vert aux entreprises assurant l'emploi et le logement.

Dans le Pays-Haut, à l'exception de Mont-Saint-Martin et Fameck, les grandes créations *ex-nihilo* de l'après-guerre sont implantées sur le sommet des revers de côte, en lisière de forêt. Elles occupent les clairières de défrichement dessinées précédemment par des fermes champêtres (Froidcul) ou des plateaux restés boisés (Briey-en-Forêt, Saint-Nicolas-en-Forêt). Construits en hauteur et protégés des risques de pollution par leur position à l'ouest des usines, les nouveaux ensembles rompent avec le tissu urbain préexistant. Ils veulent donner aux travailleurs un environnement sédatif. En fait, derrière ce discours qualitatif se placent d'autres ambitions économiques et idéologiques. Il y a la volonté d'utiliser des terrains bon marché offrant l'avantage secondaire d'être sur une assise calcaire épaisse. Il y a aussi l'intérêt perçu de poursuivre la ségrégation spatiale entre ingénieurs, cadres moyens et ouvriers ainsi que les liens entre l'habitat et l'usine.

À Briey, Le Corbusier construit ainsi une de ses cinq Cités Radieuses enclavée dans le bois des Moines dominant de 50 mètres un ravin barré pour retenir le plan d'eau de la Sangsue. Cette cité qui émerge d'une marée forestière devait être le ferment d'une ville destinée en priorité aux cadres de la sidérurgie. Après avoir mal vieilli, quasiment abandonnée, la cité vient d'être réhabilitée par la ville qui concrétise un projet d'accueil et de logement d'étudiants en architecture.

Le plateau de Froidcul formait une vaste clairière défrichée par trois fermes champêtres placées sur la frontière dessinée en 1871. Là encore, le cumul d'éléments favorables explique l'extension en discontinu de la ville de Moyeuve qui manquait de place dans l'étroite vallée de l'Orne. L'alibi vert seconde l'intérêt foncier. Le réseau de chemins finéraux préexistant a été gommé, remplacé par une grille géométrique organisant les cités et bâtiments. Le déclin démographique, l'isolement relatif font mal vieillir cet ensemble.

Un processus similaire intéresse Saint-Nicolas-en-Forêt. Ville nouvelle créée en 1952, la cité fut érigée en commune en 1958 et 1971. Incapable de sortir de son rôle de cité dortoir, Saint-Nicolas a depuis cette date fusionné avec Hayange. Qualifiée de « paradis retrouvé entre le fer et le crassier » par la poétesse Blanchot-Philippi, Saint-Nicolas a été bâtie *ex-nihilo* sur un plateau boisé en position dominante et à l'abri des fumées. Le plan de l'architecte Lafon reste fidèle au souci de hiérarchie sociale et d'organisation géométrique et cartésienne de l'espace, encerclé et isolé par la forêt. Les observateurs de l'époque font l'éloge de cet alibi verdoyant. Le géographe Claude Prêcheur n'hésite pas à faire la comparaison avec une station balnéaire, l'historien A. Printz parle de cité idyllique. Éprouvée par la crise sidérurgique et son corollaire le recul démographique, par le relatif isolement et par le vieillissement des formes architecturales et des matériaux, la cité vit mal et souffre des effets de lisière apportant ombre et humidité.

II – LA RESTAURATION DU VERT

Les créations de l'après-guerre ont suivi le déclin de la sidérurgie quand elles n'étaient pas amarrées à un noyau urbain préexistant. Dans ce contexte, le succès croissant de la station thermale d'Amnéville sise sur un site forestier restauré fait figure de contre-exemple.

Sur le bassin houiller, la situation est sensiblement différente par les conditions locales et la réalité du foncier. Le modèle précédant qui consiste à créer de grands ensembles sur le plateau dominant la dépression est seulement appliqué dans deux des seize réalisations effectuées après 1945, à Farébersviller (1 807 logements réalisés en 1955) et Behren-lès-Forbach (2 643 logements construits en 1957). Dans les deux cas, on a édifié une majorité de grands ensembles (barres) dessinant une forme d'éventail ouvert sur le sud. Ces deux villes minières sont restées étrangères aux villages originels éponymes et subissent des dysfonctionnements liés aux cumuls des handicaps similaires à ceux des banlieues à risques. L'alibi forestier et agreste a joué un rôle dans la création de ces cités appuyées sur une lisière boisée. Pour renouer avec un passé qui identifiait davantage les cités minières à des cités-jardins qu'aux coronas du Nord, les associations de jardins ouvriers maintiennent la distribution à titre gratuit de 150 m² de potager et cherchent à réapprendre aux habitants des blocs à cultiver. Aujourd'hui, Farébersviller reprend foi dans l'avenir en devant accueillir une des deux mégazones (très grande plateforme d'accueil) projetée en Lorraine.

Dans la dépression, les nouvelles cités ont été fréquemment créées en lisière ou dans les bois. La forêt privée, pour beaucoup propriété des H.B.L., a été largement mitée, alors que les forêts soumises reculaient ou étaient fragilisées par le percement d'infrastructures linéaires et la construction d'usines valorisant sur place le charbon ou préparant la reconversion. Dans les nouvelles cités, l'alibi du cadre forestier a été montré comme filtre des bruits, des poussières, des fumées mais c'est la disponibilité foncière qui explique aussi les lieux choisis. Cela aboutit à des constructions en grappes, atomisées, étrangères au découpage communal, réalisées au coup par coup. Au total, en 1965, les H.B.L. disposaient d'un patrimoine immobilier de 25 000 logements, 15 459 ayant été bâtis depuis 1946, date de la signature de la convention du statut du mineur.

Dans la dépression du Warndt, les cités occupent des espaces intra-forestiers (cité E. Huchet, 1952, 432 logements) ou des clairières préexistantes (cité des Chênes à Hombourg-Haut, 1955, 1 048 logements ; cité de la Chapelle à Freyming et Hombourg-Haut, 1956, 1 064 logements). Certaines sont également placées en lisière (cité Belle Roche à Merlebach et Cocheren, 1947, 847 logements). Dans ces cités, un important effort de verdissement a été réalisé. À Belle Roche, on a planté quatre lignes d'arbres le long des routes et trottoirs attenants pour créer une ambiance de jardin arboré.

o

Depuis leur fondation, les cités ont inégalement bien vieilli. Malgré le statut du mineur qui assure la gratuité du logement du travailleur et du retraité, les H.B.L. ont entamé une vaste opération d'acquisition – réhabilitation d'un patrimoine qu'ils cherchent désormais à céder. Au cours de la forte phase de croissance du début des Trente Glorieuses, la sidérurgie et les charbonnages ont dû assumer un très gros effort en faveur du logement de leurs employés venus en masse en Lorraine. La préoccupation de préserver et valoriser un environnement vert de qualité a exercé un rôle important dans la refonte et la rénovation du tissu urbain et industriel local mais fut aussi un alibi pour satisfaire des exigences foncières, technologiques, voire idéologiques.

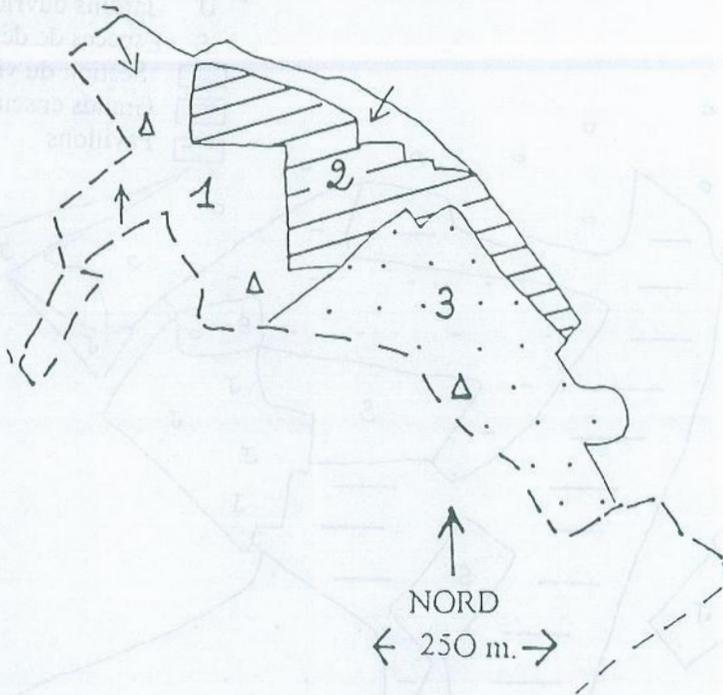
o o

o

ANNEXE N° 1

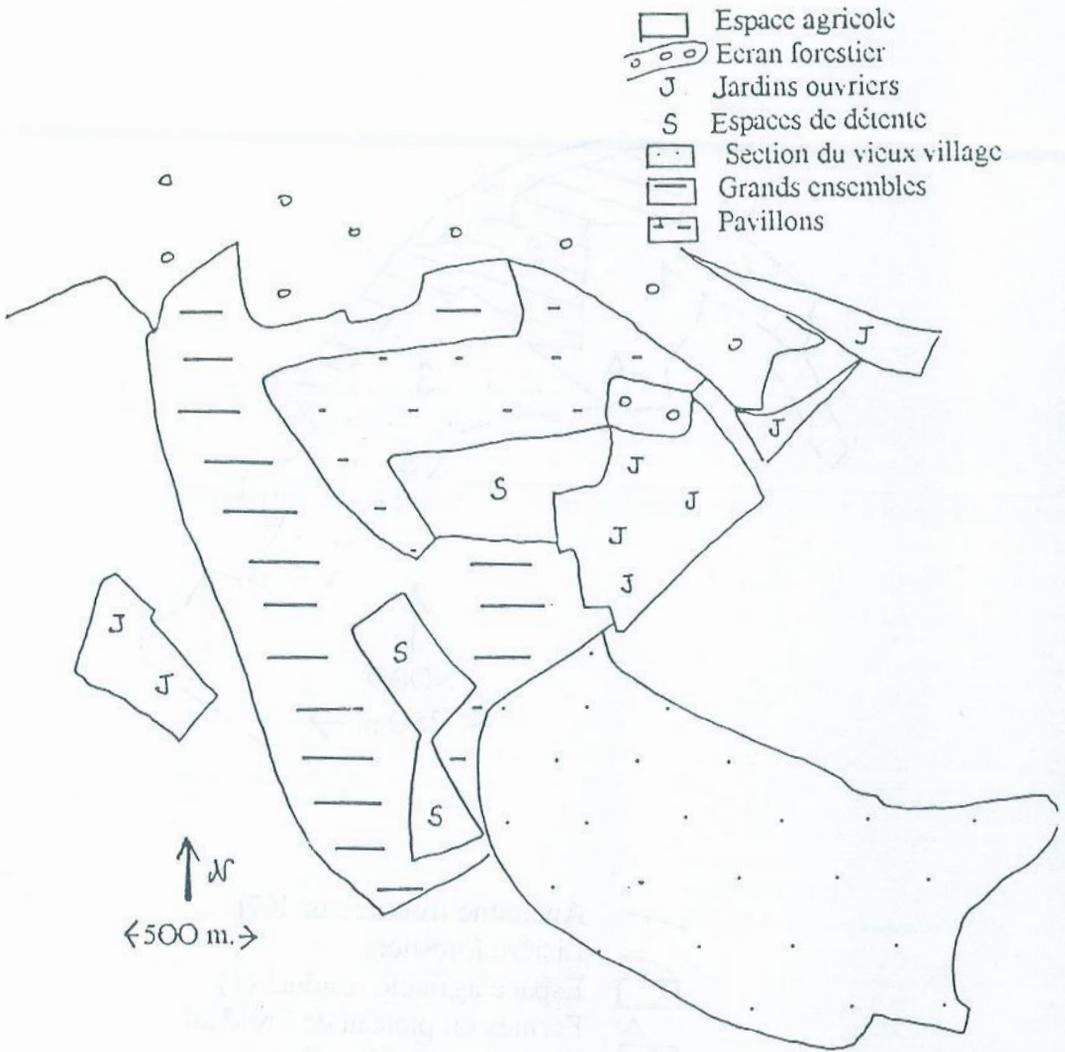
FROIDCUL (MOYEUVE-GRANDE)

une cité dédoublée créée à l'époque du boum sidérurgique, sur un revers de plateau, à l'ouest des flux de pollution, en utilisant l'alibi forestier

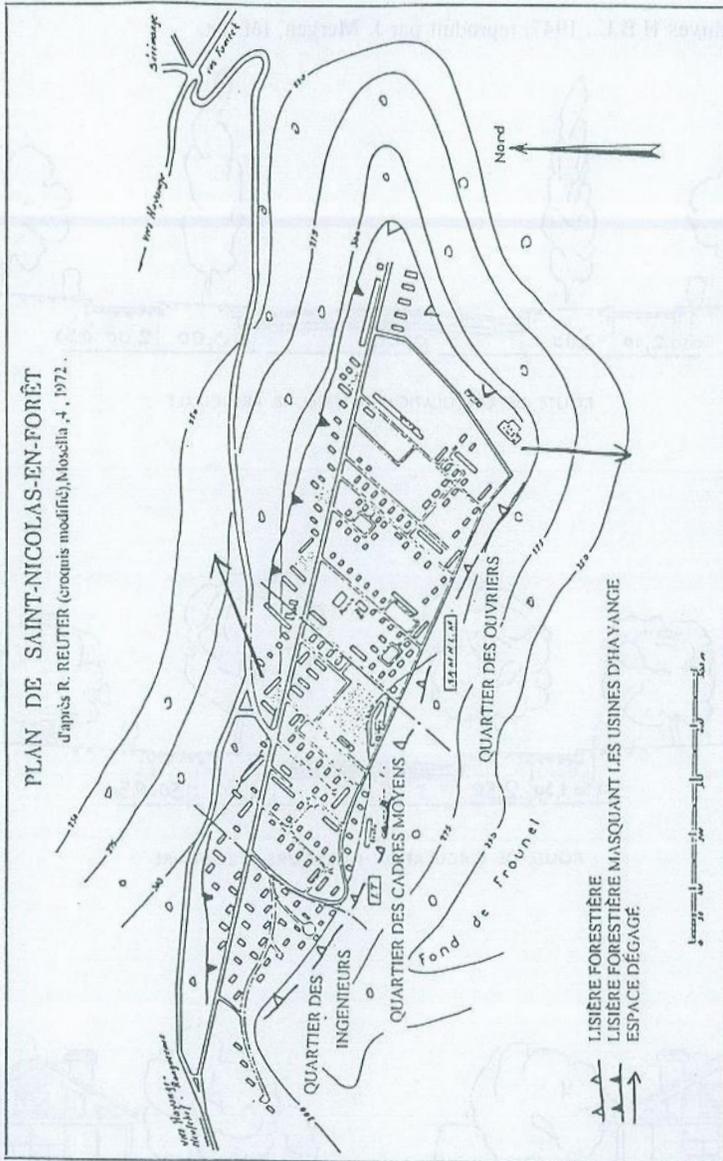


- - - Ancienne frontière de 1871
- Lisière forestière
- Espace agricole résiduel (1)
- △ Fermes du plateau de Froidcul
- ▨ Grands ensembles (2)
- ◻ Cités (3)

ANNEXE N° 2
BEHREN-LÈS-FORBACH

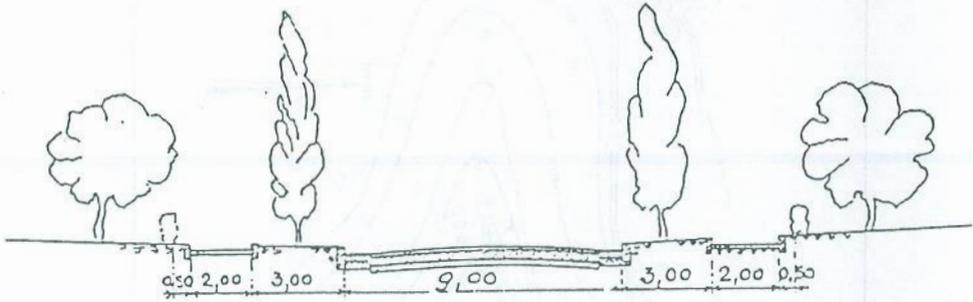


ANNEXE N° 3

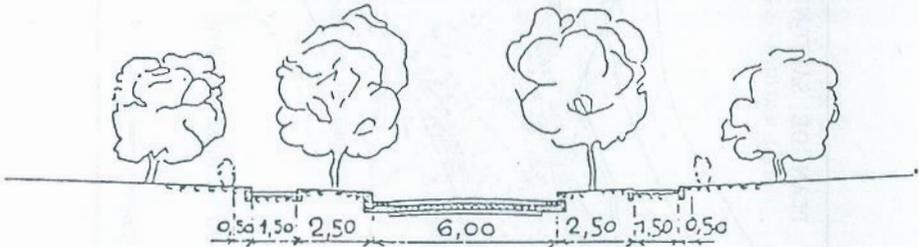


ANNEXE N° 4
 LES EFFORTS DE VERDISSEMENT DE LA CITÉ BELLE-ROCHE À MERLEBACH (1947)

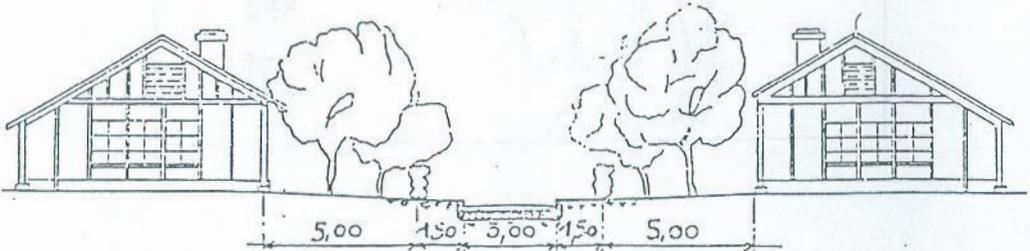
Source : Archives H.B.L., 1947, reproduit par J. Mergen, réf. cit.



ROUTE DE CIRCULATION INTERIEURE PRINCIPALE



ROUTE DE CIRCULATION INTERIEURE SECONDAIRE



TROISIÈME PARTIE
L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES

LE PLAN VERT RÉGIONAL EN ILE-DE-FRANCE

par Xavier DE BUYER*

Comment résumer vingt années de travaux, quelques deux mètres d'épaisseur d'études, vingt mille pages et des centaines de plans, en vingt minutes ? J'ai choisi, à travers quelques diapositives, de tenter une description du *Plan vert régional* qui vient d'être publié par le Conseil régional d'Ile-de-France, l'Agence des Espaces verts et l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France. Et puis, si mon propos vous a mis en appétit vous pourrez vous procurer ce document, désormais public...

I – POURQUOI UN PLAN VERT RÉGIONAL ?

Je rappelle simplement que l'Ile-de-France couvre 2 % du territoire national, mais comporte 20 % de la population française : cela signifie simplement que la pression de la population francilienne est quinze fois supérieure à celle du reste de la France. En fait, on constate que cette pression s'exerce essentiellement à la périphérie de l'agglomération parisienne, là où a lieu le contact entre l'urbanisation et les milieux naturels. Contact est évidemment un euphémisme : comme l'urbanisation est en développement constant, il s'agit en fait d'un affrontement, tantôt sauvage, tantôt insidieux, mais non moins dangereux. Qu'on l'appelle mitage, ou développement en tâche d'huile, le développement urbain a toujours pour conséquence de ronger les milieux naturels de façon indifférenciée, gloutonnement, sans se préoccuper des paysages et sites, ni des caractéristiques biologiques des lieux dévorés.

Devant la catastrophe annoncée, dans les années 1950, une première réaction a permis de mieux organiser le développement urbain avec la création des villes nouvelles. Les *Zones naturelles d'Équilibre* dans le Schéma directeur de 1976 ont contribué à leur tour à amorcer une protection des milieux naturels à l'extérieur de l'agglomération. Mais les milieux bâtis et non-bâtis se percevaient toujours par opposition. Le tournant essentiel a eu lieu en 1980 avec l'émergence du concept de *Ceinture verte* qui a permis de donner une première cohérence aux franges de l'agglomération, c'est-à-dire dans les sites où nos forêts, nos terres agricoles, nos vallées, nos paysages étaient allègrement massacrés. Enfin en 1995, le *Plan vert régional* a été, après une très large concertation, adopté par le Conseil d'Administration de l'Agence des Espaces verts. Il constitue donc désormais, quoique non-opposable aux tiers, le document de référence non seulement pour la Région d'Ile-de-France, mais aussi pour les Départements et Communes. Il est, par ailleurs, cohérent avec l'actuel Schéma directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Ile-de-France, dont le respect en constitue donc la pierre angulaire.

II – QU'EST-CE QUE LE PLAN VERT RÉGIONAL ?

Couvrant l'ensemble du territoire régional, il s'agit d'un véritable plan d'aménagement des espaces ouverts – non-bâtis – et se décline en quatre volets :

- la *Trame verte d'Agglomération*, couvrant la zone urbaine dense,
- la *Ceinture verte*, encerclant la zone précédente, et située entre 10 et 30 kilomètres du centre de l'agglomération,

* Ingénieur général du G.R.E.F., directeur de l'Agence des Espaces verts de la Région Ile-de-France

- la *Couronne rurale*, composée pour l'essentiel de terres agricoles et de forêts, et s'étendant jusqu'aux confins de la région,
- enfin, les *Vallées et Liaisons vertes*, qui traversent les trois zones précédentes, et les lient entre elles.

Chacun de ces volets comprend :

- un exposé des caractéristiques et des potentialités du territoire considéré,
- un rappel historique des évolutions et actions antérieures pour mesurer le chemin déjà parcouru,
- un énoncé des objectifs et du projet d'ensemble envisageables sur ce territoire,
- une évocation des moyens d'action utilisables pour réaliser ce projet.

III - QUELS CONCEPTS SONT MIS EN ŒUVRE DANS LE PLAN VERT RÉGIONAL ?

Il repose sur une conception hiérarchisée de l'espace régional, une mise en perspective des différents éléments, grâce à une approche globale des problèmes d'environnement. C'est un cadre pour toutes les politiques de protection et de mise en valeur des espaces naturels et de loisirs de la région. Qu'il s'agisse de la politique agricole, notamment péri-urbaine, de la politique forestière, de la politique de l'eau, notamment des « rivières propres » de la région, de la politique prévisionnelle de gestion des ressources du sous-sol, il introduit le concept d'*écosystème de la région urbaine* : les massifs forestiers, les zones d'activités agricoles, les gisements de matériaux, les bassins versants de vallées, deviennent des « objets » d'aménagement qui font le paysage. Enfin, l'ensemble de ces travaux s'inscrit dans les perspectives de *développement durable et de biodiversité*.

o

Ce *Plan vert* répond-il aux deux axes de réflexion :

- l'emploi du vert pour corriger les erreurs passées ?
- l'emploi du vert pour répondre aux nouveaux besoins ?

Il est sans doute difficile d'en juger à travers une présentation si simplifiée : le Plan vert régional a pour enjeux :

- de réparer les cicatrices du passé et particulièrement celles générées par l'urbanisation anarchique qui a suivi la dernière guerre,
- de dépasser l'opposition ville-nature, de réconcilier l'homme-urbain et celui assoiffé d'air pur,
- d'intégrer profondément les milieux naturels dans la ville et hors la ville dans l'aménagement du territoire et par là-même de rendre la nature à l'homme,
- de répondre aux défis de demain : dans un monde toujours plus rapide, est-il possible encore de dire « arrêtez-vous un instant, écoutez le vent dans les branches, regardez le brin d'herbe qui ploie sous le poids de l'insecte, sentez la fleur qui s'offre à vous, rêvez ».

Le Plan vert régional s'est efforcé de répondre à ces défis, à ces contradictions et constitue incontestablement une avancée unique pour les résoudre.

o o o

LE PLAN VERT COMMUNAL : QUINCY-SOUS-SÉNART

par Marie-Evelyne DE MONTECLER*

I - LE PLAN VERT

L'extension de l'agglomération parisienne en « tâche d'huile » a créé une banlieue dense en habitations et en infrastructures où l'arbre trouve difficilement sa place. C'est pourquoi l'Institut d'Aménagement Urbain de la Région Ile-de-France (I.A.U.R.I.F.) en 1983 à la demande du Service technique de l'Urbanisme du Ministère de l'Urbanisme et du Logement a mis au point une demande globale : le plan vert. En effet, la région d'Ile-de-France porte un intérêt sur la prise en compte du patrimoine vert dans l'aménagement régional. Cela s'est traduit récemment par l'élaboration du *Plan vert régional*, géré par l'Agence des Espaces verts (voir le texte de Monsieur de Buyer, Directeur de l'A.E.V.).

Le Plan vert communal est l'application locale de ces objectifs régionaux. Ce document va sensibiliser les élus sur la carence en espaces verts de proximité et de leur accessibilité. Il y aura une prise de conscience des concepteurs pour passer d'un urbanisme à zone à un urbanisme d'espaces. La ville est re-dessinée en la verdissant de façon durable, par des actions planifiées dans le temps.

Le plan vert est destiné à traduire la politique des espaces verts sur un territoire donné. Il comporte un constat des espaces verts existants et permet de définir les objectifs en matière d'espaces verts qu'il serait indispensable de promouvoir. Il se sert, pour cela, des directives régionales qui fixent les normes optimales qu'il est souhaitable d'atteindre. A partir de ce constat, il propose les actions nécessaires :

- en recensant les terrains susceptibles d'être aménagés en espaces verts et qui peuvent faire l'objet d'une réserve au Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de la commune ;

- en prévoyant l'aménagement et la réhabilitation d'espaces existants ;
- en concevant les liaisons entre les espaces verts, sous forme de piste pour piétons, cyclistes et cavaliers.

Il étudie enfin l'échéancier de réalisation et les modalités de financement. Le Plan Vert comporte donc :

- un diagnostic des espaces naturels existants, un bilan quantitatif et qualitatif des espaces. Il montre les carences en espaces verts.
- des mesures de protection (S.D.A.U., P.O.S.) ;
- les mesures préconisées dans le cadre de la Ceinture Verte de Paris et sa banlieue.
- un programme pluriannuel (acquisition ou aménagement d'espaces verts, organisation de leur entretien, action de sensibilisation...).

Le Plan Vert peut ainsi permettre d'obtenir des financements de l'État ou de la région.

II - LE PLAN VERT COMMUNAL DE QUINCY-SOUS-SÉNART

La commune de Quincy-sous-Sénart est située au sud-est de Paris et fait partie du secteur 3 du projet de Ceinture verte de Paris et sa banlieue. La commune est bordée au nord par l'Yerres et au sud par le massif forestier de Sénart. La partie urbaine est ponctuée d'espaces naturels aménagés et à aménager.

* Ingénieur agronome, Consultant en environnement

1) Les idées directives du plan vert

La commune de Quincy-sous-Sénart bénéficie d'un important patrimoine boisé ouvert au public, 2/3 de son territoire, ce qui représente un vaste espace de détente de fin de semaine. La partie urbanisée présente quelques espaces verts de proximité et une allée plantée. Enfin les bords de l'Yerres sont aménagés en partie.

Plus qu'une action de verdissement et de mise en valeur paysagère, le principal objectif de ce plan vert est de contribuer à l'unification du territoire communal par la mise en relation de ces trois types d'espaces.

Nous avons abouti aux hypothèses de travail suivantes :

- réaménager les petits espaces verts de proximité du centre ville ;
- aménager des liaisons entre les équipements du centre ville, entre les différents quartiers ;
- aménager un parc urbain au bord de l'Yerres ;
- créer des liaisons vertes pour mettre en synergie la forêt de Sénart avec le centre ville et les bords de l'Yerres.

Pour renforcer et compléter ce schéma, nous nous attacherons à :

- entretenir le patrimoine existant ;
- réhabiliter les petits espaces verts de proximité ;
- renforcer le caractère attrayant des rues plantées, et en proposer de nouvelles,
- mettre en valeur les espaces ouverts situés en lisière de la forêt, aménager les accès en limite pavillonnaire.

2) La typologie des espaces verts et les aménagements proposés

Les espaces verts ont été regroupés selon leur place et leur rôle sur le territoire communal, espaces verts indépendants, liés à un équipement ou en zone d'habitation. Cette typologie entraîne des aménagements différents selon la vocation de chacun d'eux, et aboutit à une complémentarité entre eux.

• Les espaces verts indépendants

Les squares, les parcelles boisées, les terrains en bordure de l'Yerres.

• Les espaces verts liés à un équipement

Le centre ville, le parcours de santé, les entrées de la ville.

• Les espaces verts en zone d'habitation

Le vieillet, le foyer AREPA, la participation de l'espace privé verdissement.

• Liaisons entre ces espaces

Les pistes cyclables, le réseau piéton.

3) La programmation pluri-annuelle des opérations

Cette programmation est adaptée aux possibilités financières de la commune. Nous avons réalisé une estimation des coûts des actions à mener pour le verdissement durable de cette commune. Nous avons étudié les différentes subventions pouvant être obtenues auprès des organismes départementaux et régionaux. Avec les acteurs locaux nous avons évalué la charge financière des actions et nous avons établi un programme pour la mise en œuvre de ce plan vert.

Le plan vert communal doit être réaliste et réalisable. Les actions doivent tenir compte des carences du verdissement de l'espace urbain et des possibilités foncières dans le milieu urbain dense. Techniquement, les propositions incluent les contraintes de la voirie, des types de sol, des nuisances et de l'adaptation des espèces végétales. Économiquement, le montage opérationnel et le mode de financement tiennent compte des facteurs extérieurs pouvant influencer sur les coûts des opérations. Les estimations financières détaillées se feront dans le cadre de l'avant projet.

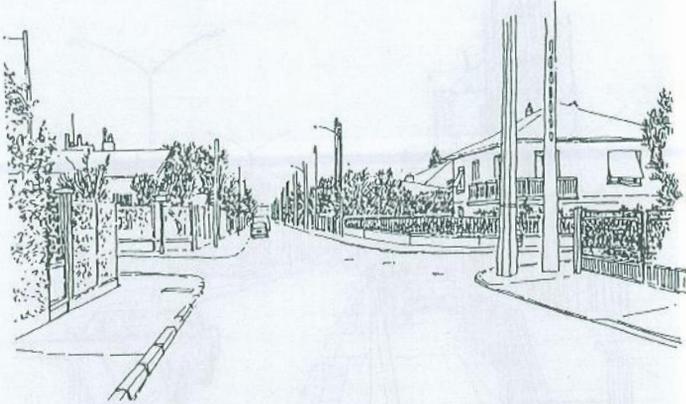
o o
o

FIGURE N° 1
(source : cahier de l'I.A.U.R.I.F.)

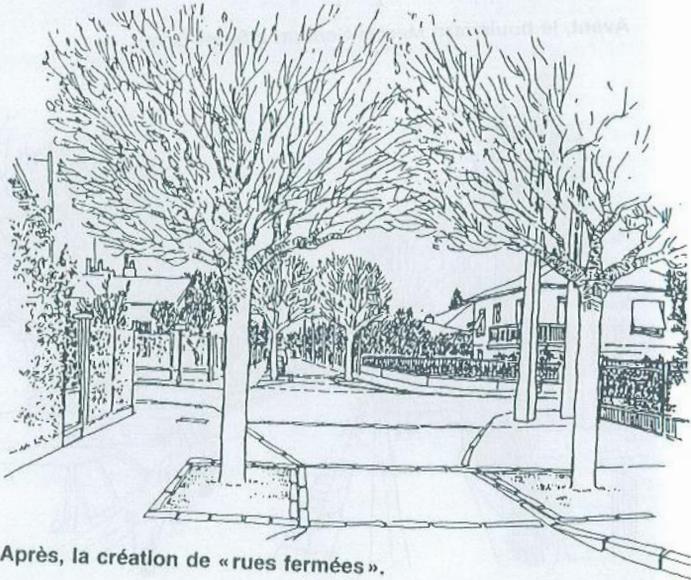


Début du XVII^e siècle : entre la Bastille et la Seine, le premier alignement d'arbres connu de Paris.

FIGURE N° 2
(source : cahier de l'I.A.U.R.I.F.)



Avant, le tissu pavillonnaire à Paray-Vieille-Poste...



Après, la création de « rues fermées ».

FIGURE N° 3
(source : cahier de l'I.A.U.R.I.F.)



Avant, le boulevard Marcel-Sembat à Saint-Denis...

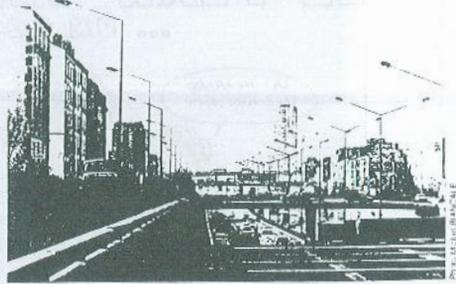


Après : un axe structurant de l'agglomération souligné par la végétation.

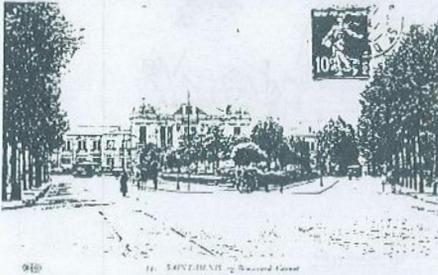
FIGURE N° 4
(source : cahier de l'I.A.U.R.I.F.)



Temoin d'une évolution : l'avenue de Paris à Saint-Denis (1911)...



...l'emprise est maintenant occupée par la RN 1 et l'autoroute A1 ; quelques espaces résiduels ont pu être plantés de végétation arbustive.



Saint-Denis, le square Robespierre et le boulevard Carnot (1912)...

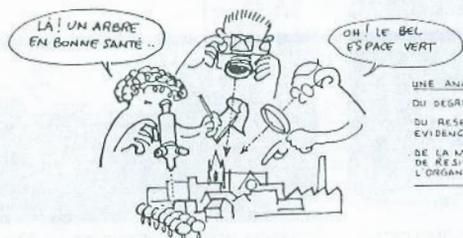


...le stationnement a rétréci le trottoir et supprime ainsi un bel alignement de platanes.

FIGURE N° 5
(source : cahier de l'I.A.U.R.I.F.)

LE PLAN VERT...

... UN DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



UNE ANALYSE :

DU DEGRÉ DE VERDISSEMENT DE LA COMMUNE
DU RESEAU D'ESPACES VERTS METTANT EN
EVIDENCE LES ZONES DE CARENCE
DE LA MORPHOLOGIE URBAINE PERMETTANT
DE RÉSIJUER LES ESPACES VERTS DANS
L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE

UN DIAGNOSTIC ET DES OBJECTIFS :

UNE SYNTHÈSE S'ATTACHANT À
HIÉRARCHISER LES PROBLÈMES ET À
DÉFINIR LES OBJECTIFS DE LA
COMMUNE EN MATIÈRE DE VERDISSEMENT



UN PLAN VERT

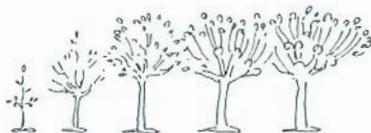
SCHEMA D'AMÉNAGEMENT GLOBAL
TRADUISANT LES OBJECTIFS DE LA COMMUNE
SOUS FORME D'UNE TRAME VERTE ET
ASSURANT LA COHÉRENCE DE LA POLITIQUE
DE VERDISSEMENT

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE POUR :

LES ACTIONS
LES OPPORTUNITÉS
LES AVIS SUR LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT
- ET ZONES À PRÉSERVER

LA DESCRIPTION DES ACTIONS

QUI POURRAIENT CONCRÉTISER LE
PLAN VERT PAR LA RÉALISATION
D'ALIGNEMENTS ET D'ESPACES VERTS,
PAR LA RESTRUCTURATION D'ESPACES
URBAINS OU D'ENSEMBLES D'HAUSSEMENTS



source : cahiers de l'I.A.U.R.I.F.

**« FORESTIER JUNIOR » À CLICHY-SOUS-BOIS ET MONTFERMEIL
OU L'ÉDUCATION À LA FORÊT,
COMME FACTEUR D'INTÉGRATION DANS LES BANLIEUES**

*par Jean-François GEFFRÉ, Pierre MARTIN et Thierry MOIGNEU**

I – POURQUOI CE PROGRAMME « FORESTIER JUNIOR » ?

1) Un contexte difficile

Les analyses menées entre 1990 et 1992 pour l'actualisation du plan de gestion de la forêt régionale de Bondy ont précisé les caractéristiques d'une situation locale particulièrement difficile.

- La forêt de Bondy, située sans transition au pied de la cité des Bosquets à Clichy-sous-bois-Montfermeil, forte de plusieurs milliers d'habitants, en est le seul réel espace vert. 45 000 personnes habitent à moins d'un kilomètre de la forêt.

- Cette dernière reçoit plus d'un million de visites par an sur une surface totale de 140 hectares.

- Les conditions de vie dans le quartier des Bosquets sont particulièrement difficiles. L'architecture, la concentration de la population, le taux de chômage très important, la présence de 51 ethnies provenant de 25 pays différents, ne facilitent pas l'intégration des habitants. La forêt subit les conséquences du malaise social qui règne dans ces cités, particulièrement sous la forme de surfréquentation de certains espaces, de piétinement de sous-bois, de présence de nombreux déchets et surtout de vandalisme des équipements d'accueil du public (bancs, poubelles, jeux, ...).

Parmi les propositions contenues dans le plan de gestion, figure, bien entendu, la nécessaire information du public vis-à-vis de la forêt et surtout l'éducation des enfants pour lesquels cette forêt est le lieu naturel de détente.

2) Quels objectifs ?

Changer le comportement des utilisateurs de la forêt et pour cela passer par les enfants en leur donnant une connaissance de la forêt et en leur offrant une opportunité d'épanouissement personnel dans ces quartiers défavorisés :

- Apprendre, durablement, la forêt aux enfants qui la fréquentent afin qu'ils la « comprennent », l'aiment et la protègent. Il s'agit là de préparer une nouvelle génération d'usagers de la forêt, connaisseurs et responsables, qui sauront prendre soin et gérer leur patrimoine environnemental. De plus, l'expérience montre que la sensibilisation des enfants essaime généralement au sein de leur famille.

Ce type d'action est basé sur une approche sensorielle du milieu, plus que sur un transfert de connaissances, et mené en partenariat avec l'Éducation Nationale. Pour une meilleure efficacité, seules les classes du primaire, et particulièrement les CE 1, CE 2, CM 1 et CM 2, sont concernées.

- Donner à ces enfants des quartiers défavorisés, en les impliquant dans la gestion de la forêt, de « leur forêt », un savoir, un savoir-faire et finalement un savoir-être qui stimule la prise de conscience de leurs capacités personnelles, favorise l'épanouissement de leur personnalité et leur redonne confiance en eux.

Ainsi les enfants participent-ils à l'essentiel des actions menées par le forestier : plantations et entretien ultérieur, ramassage des ordures, lutte contre le piétinement et surtout « martelage » des coupes, là où il faut éclaircir la forêt ou la régénérer.

* Office National des Forêts

Ces 2 volets se confortent pour faciliter une « appropriation » raisonnée de la forêt par les enfants, futurs citoyens actifs soucieux de leur environnement.

3) Une histoire de partenariat

À partir de 1991, la coordinatrice de ZEP (Zone d'Enseignement Prioritaire) crée une association (l'ASAPRE), pour soutenir l'action d'un animateur indépendant qui opère déjà épisodiquement en forêt régionale de Bondy, en liaison avec le gestionnaire forestier local. La prestation est surtout axée sur la connaissance du milieu naturel et complétée par un ramassage régulier des déchets laissés par le public.

L'entreprise reçoit progressivement le soutien financier des collectivités locales, de l'Agence des Espaces Verts, de la Mission DSQ (Développement Social des Quartiers) du Ministère de la Ville puis de l'opération « À l'École de la Forêt ». La présence sur place d'un animateur compétent, la volonté d'informer le public sur la forêt, sa gestion, conduisent logiquement l'Agence des Espaces Verts à pérenniser l'emploi de l'animateur pour mettre en œuvre le projet présenté ci-dessous.

II – L'EXPÉRIENCE EN COURS

1) Constance de certains principes

Cette expérience s'appuie sur les fondements de la méthode d'éducation à la forêt développée par l'ONF et l'Éducation Nationale :

- partenariat avec l'Éducation Nationale dont les programmes sont la référence
- non-substitution à l'enseignant. Le forestier est en situation de « personne ressource », détenteur d'un savoir-faire, « homme de l'art », qui fait part de son expérience selon la demande
- engagement de la classe à travailler sur le long terme, au moins un an en classe, avec une à trois sorties en forêt
- la forêt devient alors le milieu support d'activités diverses (biologie mais aussi maths, français...)

2) Les originalités

- C'est une action forte, centrée sur les seules villes de Montfermeil et Clichy-sous-bois (50 % de la fréquentation totale) dont un fort pourcentage de la population infantine est concerné (1 200 enfants). Elle s'adresse aux enfants qui sont des utilisateurs journaliers de cette forêt. La concentration du champ de cette action facilitera la multiplication des connaissances par effet « boule de neige » ainsi que l'évaluation des résultats dans quelques années.

- Les écoles concernées sont principalement situées dans les quartiers défavorisés classés en ZEP. L'opération apporte sa contribution à tous les efforts faits par l'État, les collectivités et les associations en faveur des quartiers défavorisés. Elle donne des références communes aux enfants des 51 ethnies qui y participent. Les cultures d'origine sont très diversifiées, mais au-delà des connaissances forestières, l'opération offre à ces jeunes des principes, des bases stables et des outils pour mieux vivre ensemble et s'intégrer dans la société.

- L'efficacité de l'opération repose sur un travail dans la durée avec chaque enfant. L'idéal serait 3 à 4 ans, soit du CE 1 ou CE 2 au CM 2. Les contacts entre animateur et enfants sont fréquents : tous les 15 jours environ, soit 20 rencontres par an et 60 à 80 rencontres sur l'étendue du programme d'éducation, ce qui est absolument considérable par rapport à ce qui se fait habituellement. Au terme de cette période, à la suite d'un contrôle continu, le diplôme de « forestier junior » est remis, à la fois comme une récompense et la reconnaissance d'un statut particulier.

- « L'implication » : mettre l'enfant en situation de gestionnaire forestier. Il participe ainsi, en qualité de principal *acteur*, averti, à la majorité des actions et travaux forestiers ou, quand les règles de sécurité l'exigent, d'observateur attentif (abattage des bois, débardage, ...). D'autre part, les enfants sont amenés à travailler en groupe et, progressivement, à s'organiser entre eux pour conduire eux-mêmes certains chantiers complexes (plantation sur un parking, martelage, ...). Ils vivent là une expérience très marquante et enrichissante sur le plan humain et pour leur insertion dans la société.

Tout cela doit conduire à une appropriation raisonnée de la forêt par les enfants, une responsabilisation vis-à-vis du milieu tout autant qu'un épanouissement personnel (grâce à la confiance faite et aux responsabilités données... et assumées). Ce principe « d'implication » est une transposition, en milieu forestier, d'expériences menées par le service américain des parcs nationaux en matière d'éducation de l'Histoire (GGNRA – Maritime Museum – San Francisco).

- Et après... les détenteurs du diplôme de forestier junior, au collège, voire au lycée, auraient la faculté de revenir en forêt de manière active pendant les week-end et les vacances. Ceci assurerait la continuité de la démarche pédagogique et accessoirement éviterait le désœuvrement. Ces jeunes devraient être encadrés par des moniteurs effectuant leur « Service National Vert » et dotés d'un BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur). À long terme, on pourrait espérer que certains forestiers juniors devenus majeurs, encadrent les nouveaux.

- L'évaluation de l'efficacité de la démarche :
 - + avec les enseignants : un suivi régulier dans les classes et en forêt permet de connaître à tout moment la situation de chacun,
 - + à plus longue échéance : il faut prévoir les critères d'observation des changements dans la forêt, les écoles, le quartier (propreté, dégradations, ...). Un suivi à long terme (10 ans) de plusieurs jeunes (avec l'aide de sociologues) permettrait de juger objectivement de l'efficacité de la méthode.

III – LE CONTENU DU PROGRAMME. L'IMPLICATION ET LA MISE EN SITUATION

1) *Le contenu pédagogique*

Le cursus « Forestier Junior » est en symbiose avec les programmes définis par l'Éducation Nationale pour chacune des classes concernées. Les enseignants introduisent le thème de la forêt dans toutes les disciplines rendant certains enseignements plus concrets (mathématiques par exemple). L'approche sensorielle du milieu forestier est bien traduite par les travaux réalisés dans les disciplines destinées à développer la sensibilité des enfants (arts plastiques, poésie...).

Deux messages sont développés spécifiquement en matière de forêt :

- la forêt est un milieu biologique complexe et fragile qu'il faut protéger,
- la forêt fait l'objet d'une gestion durable.

L'approche du milieu forestier par la stimulation des sens est ici renforcée par la mise en situation d'acteur de la gestion forestière qui fait agir et rend les messages plus concrets. Les enfants se voient confier de véritables responsabilités de gestionnaire dans « leur forêt ». Mener à bien des opérations concrètes, quelquefois complexes, nécessite un travail de réflexion en groupe, longuement mûri, une répartition des tâches, un engagement personnel de chacun pour que l'œuvre commune avance. En plus du savoir-faire acquis, les enfants vivent là une expérience humaine individuelle ressentie très fortement et également une expérience de groupe, modelée sur la vie en société.

En réalisant leurs projets, ils prennent conscience de leurs capacités et en sont légitimement fiers. Ayant repris confiance en eux, ils ont une autre approche de la vie, des activités scolaires, de la relation avec les autres et avec la forêt et certainement

de l'avenir qui s'offre à eux. Sur un plan pratique, l'implication dans la gestion forestière concerne : le martelage des coupes, la coupe des bois (en tant que spectateur), le cubage des bois abattus, la plantation, l'entretien de plantation, la taille de formation, la lutte contre le piétinement, la réalisation de parties d'équipements d'accueil du public, le ramassage des déchets, l'information du public.

2) L'organisation

– Les écoles concernées

L'animateur travaille prioritairement avec les écoles de la ZEP (Zone d'Éducation Prioritaire) de Clichy-Montfermeil. Actuellement, 42 classes sont concernées, soit 1 200 élèves (sur les 5 200 de Clichy-Montfermeil dont 3 250 en ZEP), mais le chiffre optimum, avec un seul animateur, avoisine les 900 élèves. Il serait souhaitable d'augmenter les moyens en animation par une mise à disposition d'enseignant pour accroître l'impact de l'opération sur ces 2 villes. Néanmoins, le chiffre actuel est déjà suffisant pour montrer rapidement le niveau d'efficacité de la méthode, même si le dispositif d'accueil hors période scolaire n'est pas encore mis en place.

– Périodicité des interventions de l'animateur

L'animateur intervient 3 fois sur un cycle de 4 semaines à raison de 2 séances en classe et d'une séance en forêt. La durée moyenne de l'intervention est de 1 heure. Chaque classe bénéficie de 20 interventions annuelles, dont 13 en classe, développant 7 thèmes pédagogiques et 7 interventions en forêt. Lorsqu'une « Maison des forestiers juniors » aura été bâtie, les séances actuellement dispensées en classe le seront dans cette maison, lieu de ralliement des jeunes et symbole d'ouverture de la forêt vers la ville.

– Le déroulement des interventions

Elles se font en partenariat avec l'enseignant. Préalablement à chaque intervention en salle, une fiche concernant le sujet traité ainsi qu'une fiche technique, support de l'intervention, sont remises à l'enseignant qui prépare la rencontre et la complète ultérieurement. Ce dernier non seulement introduit la forêt dans son enseignement, mais organise des visites (expositions, musées, voyages d'études) et stimule l'observation de la nature dans la cour, la cité, la ville.

Les sorties en forêt ont lieu après une préparation en classe. L'animateur est avec la classe pendant 45 mn à 1 h, ensuite, l'enseignant prolonge l'activité sur le terrain dans la même ligne pédagogique et sur le même thème. Un ramassage des papiers a lieu chaque lundi, en collaboration avec les forestiers, une classe effectuant 2 ramassages annuels.

– Le diplôme de Forestier Junior

Seuls les enfants de CM 2 qui ont suivi le cycle pendant 3 ou 4 ans peuvent obtenir ce diplôme. L'animateur tient, pour chaque enfant de CM 2, un dossier de « suivi de l'élève » qui regroupe les devoirs en classe (7 à 8), les notes de travaux pratiques (7 sorties pour des « chantiers » réalisés en forêt), les appréciations de l'enseignant.

À l'occasion de la dernière sortie en forêt, un examen noté est destiné à tester les connaissances et le savoir-faire acquis par les enfants tout au long du programme d'éducation (épreuves de martelage, plantations, reconnaissance d'essences). La somme de toutes ces notes conduit à la délivrance ou non du diplôme. La remise des diplômes est un événement solennel marquant l'aboutissement d'une longue période d'investissement personnel et qui s'effectue en présence de personnalités locales et de

représentants de l'AEV. La première d'entre elles aura lieu en juin 1996. Un diplôme et un badge formalisent ce statut qui instaure une relation privilégiée entre son titulaire et le gestionnaire forestier.

IV - APRÈS LE DIPLÔME ET PENDANT LES PÉRIODES DE CONGÉS SCOLAIRES, L'ENCADREMENT DES FORESTIERS JUNIORS

Pendant les jours fériés ou les vacances, après l'obtention de son diplôme, ou même pendant sa préparation, le forestier junior, qui a donc un statut particulier, doit pouvoir garder le contact avec la forêt et les forestiers. C'est indispensable pour les jeunes forestiers juniors, entrés au collège et qui ne bénéficient plus de l'information dispensée dans les classes primaires, c'est un plus pour ceux qui sont en primaire, en cours de cursus.

Cette activité, hors période scolaire, en groupe, les responsabilisera de plus en plus, leur fera connaître des expériences positives et les détournera du désœuvrement et peut-être d'activités condamnables. Dans tous les cas, ceci perpétuera le processus d'appropriation de la forêt et l'on peut espérer que, devenus majeurs, certains de ces jeunes pourront revenir encadrer les moins âgés, un peu selon la méthode scout.

1) L'encadrement

Hors des périodes scolaires, les jeunes, mineurs, doivent être encadrés (1 moniteur pour 10 enfants). Pour perpétuer correctement le travail de sensibilisation à la forêt, les animateurs devront être titulaires du BAFA.

Pour des raisons budgétaires, ces moniteurs seront essentiellement des objecteurs de conscience et des appelés effectuant un Service National Vert. Il est indispensable qu'ils disposent de connaissances forestières ou naturalistes. Quoi qu'il en soit, ils recevront une formation de base et auront un contact étroit avec l'animateur qui définira avec eux les programmes d'activités.

Ces moniteurs seront préférentiellement issus de Clichy, Montfermeil ou Coubron, mais évidemment pas uniquement, surtout au début. Dans un premier temps, *trois moniteurs* constitueraient une bonne base de départ.

2) Les activités

• *Visites de la forêt*, guidées par les enfants. Un panneau d'information signalera au grand public les jours et heures où une visite commentée aura lieu. Cette visite sera dirigée par un groupe d'enfants, en présence de son moniteur. Il s'agira là d'une démarche active des enfants, qui développera leurs capacités relationnelles. Ces visites aideront les visiteurs à mieux connaître les richesses de la forêt, et le cas échéant, à mieux se comporter vis-à-vis de la forêt et des autres usagers. Les visites pourront avoir un thème particulier. Dans tous les cas, le contenu en aura été défini préalablement par l'animateur.

• *Interventions forestières*

- dégagement de plantation
- lutte contre le piétinement, par épandage de branchages, résidus d'exploitation
- plantation
- taille de formation des jeunes plants
- participation à des projets d'équipement prévus par le plan de gestion
- entretien des panneaux (lutte contre les graffitis). Dans tous les cas, les mesures de sécurité maximales sont évidemment prises.

• *Enrichissement de leurs connaissances*

- complément de connaissances environnementales et forestières
- approche sensorielle du milieu
- examen critique de travaux en cours.

À la fin de chaque été, les enfants seront récompensés de leur assiduité par un petit voyage, financé avec le concours de sponsors, par exemple dans une autre forêt de la région. Cet événement, pour des enfants qui s'écartent peu de leurs cités, s'avère très important et très riche tant sur le plan des choses vues que des relations vécues.

o

Ce projet est lancé sous sa forme quasi définitive, des résultats sont déjà visibles dans le comportement spontané des enfants qui saluent amicalement les forestiers et les gardiens, qui viennent voir l'animateur en dehors des périodes scolaires pour ramasser des déchets, qui fleurissent des écoles. Il faut maintenant qu'il puisse s'ancrer à la future Maison des Forestiers juniors, qu'il prenne son régime de croisière, que les démultiplications se fassent.

Malgré l'importance de la population et des problèmes, l'opération qui touche une grande partie de la cité des Bosquets devrait produire des résultats mesurables, c'est-à-dire des changements de comportement, ce qui est très rare en matière d'éducation à l'environnement. Le processus d'implication donne une connaissance plus pratique de la forêt, il engendre de plus, et peut-être, surtout : un savoir-faire, la confiance en ses compétences et partant, en son avenir, la capacité de décision, le respect des autres et du milieu, la capacité d'agir sur son environnement en le gérant, le protégeant et devenant ainsi ce qu'on appelle maintenant des « éco-citoyens ».

o o
o

QUATRIÈME PARTIE

LE CHANGEMENT D'ATTITUDES

LES JARDINS-OUVRIERS : DE L'ENJEU SOCIAL À L'ENJEU URBANISTIQUE

par Françoise DUBOST*

Officiellement, l'appellation de « jardins-ouvriers » n'existe plus, elle a été remplacée dès le lendemain de la guerre par celle de « jardins familiaux », dans le but d'effacer leur passé prolétaire, de les ennoblir en quelque sorte. Les jardins-ouvriers sont donc devenus les jardins familiaux et on désigne sous ce titre des lotissements collectifs de parcelles dissociées de la maison et cultivées en potager, à l'usage des gens habitant des immeubles collectifs.

I - ORIGINE

En France, le développement des jardins-ouvriers est tardif : extrême fin du XIXe siècle. En Allemagne, comme dans d'autres pays anglo-saxons, ils se sont développés dès le milieu du XIXe siècle, et ce développement correspond à un double courant. D'une part le courant philanthropique : il s'agit de mettre gratuitement des lopins de potagers à la disposition des pauvres, de soulager la misère ouvrière. D'autre part, le courant hygiéniste : il faut compenser l'insalubrité des taudis, les miasmes de la ville, les dangers de la promiscuité.

Le père fondateur des jardins-ouvriers français est l'abbé Lemire, député-maire d'Hazebrouck, qui fonde en 1896 la Ligue du Coin de Terre et du Foyer (elle existe toujours et s'apprête cette année à fêter son centenaire). L'abbé Lemire est une des figures de proue du christianisme libéral, et c'est dans ce courant politique que s'est forgé l'idéologie pavillonnaire à la fin du XIXe, autour de gens comme Jules Siegfried, Georges Picot, les fondateurs du Musée social. Les chrétiens libéraux voulaient trouver des solutions pour résoudre les problèmes du logement ouvrier, remédier à sa pénurie dramatique. Ils s'opposaient aux milieux les plus conservateurs de la bourgeoisie française, en pensant que seule une politique de logement social permettrait de réintégrer les ouvriers dans la société française.

L'abbé Lemire y ajoutait une connotation particulière avec deux thèmes hérités de Le Play, le familialisme et le terrianisme, deux thèmes qu'on retrouve dans l'appellation « coin de terre et du foyer ». En même temps qu'il lance la Ligue du Coin de Terre et du Foyer, pour obtenir une loi qui garantisse à chaque famille une maison et un jardin, l'abbé Lemire crée l'*Œuvre des jardins-ouvriers*, une œuvre d'assistance qu'il considérait comme une solution d'attente, pour subvenir dans l'immédiat aux besoins des plus démunis. Et aussi pour servir de propagande, apporter la démonstration de tous les avantages du jardin, du point de vue moral, du point de vue économique, du point de vue de l'hygiène. Et progressivement, il a consacré l'essentiel de son temps à cette œuvre.

Avant l'abbé Lemire, il y avait eu quelques expériences isolées de jardins ouvriers, comme celle du Père Volpette à Saint-Étienne (il y a encore aujourd'hui des jardins Volpette à Saint-Étienne), mais c'est l'abbé Lemire qui lança véritablement la formule et en fit une institution. Sa perspective est moralisatrice et hygiéniste à la fois – le jardin permet de cultiver des légumes et de se nourrir, mais c'est aussi un coin pour prendre l'air et se détendre en famille – son discours est typique de cette fin du XIXe siècle : au fur et à mesure que se développent l'urbanisation et l'industrialisation, enfle et fleurit le discours sur les dangers de la ville et de l'industrie.

* Sociologue, Centre de sociologie des Arts, CNRS

II – LOCALISATION

Où se sont développés les jardins-ouvriers, quelle est leur localisation ? Premier constat, ils se sont développés au nord de la Loire plutôt qu'au sud. Il y a bien entendu le fait que le père fondateur est un homme du nord et qu'il a d'abord développé son œuvre dans son fief et autour. Mais il y a, me semble-t-il, une autre raison, qui est la tradition méditerranéenne du cabanon. Or dans le cabanon marseillais ou le mazet nîmois, le dimanche, on ne va pas travailler et bêcher le jardin, mais pique-niquer, pêcher et jouer aux boules. Donc toute une tradition au nord de la Loire de jardins faits pour la détente plutôt que pour la culture des légumes, ce qui n'empêche pas qu'on trouve là aussi des jardins-ouvriers (ils existent toujours dans un site magnifique des quartiers nord de Marseille), mais globalement il y en a eu beaucoup plus dans le nord que dans le sud. Deuxième localisation, les banlieues, qui ont été un lieu privilégié de développement des jardins-ouvriers. En 1913 par exemple, la Société des Jardins-Ouvriers de Paris et Banlieues comptait déjà 1 500 jardins-ouvriers, dont un tiers *intra-muros*, pour la plupart dans les arrondissements périphériques (13e, 14e, 19e...). Pour les deux autres tiers, il s'agit des communes de banlieue les plus industrielles et les plus ouvrières, celles du nord ou du nord-est, Saint-Denis, Aubervilliers mais aussi Ivry, Issy-les-Moulineaux. Il y a eu aussi, et c'est particulier à Paris, toute la zone des forts. Dès 1911, les fossés du fort d'Ivry ont été aménagés en jardins. Après 1917, c'est toute la zone des forts que la ville de Paris, puis le Génie militaire, ont systématiquement concédée aux sociétés de jardins-ouvriers. La Ligue du Coin de Terre et du Foyer rêvait à l'époque de créer une zone verte autour de Paris, en utilisant les fossés, les glacis, l'ensemble de la zone non *œdificandi* autour des forts. Mais cette zone verte n'a eu qu'une brève existence puisqu'au lendemain de la guerre, les terrains ont été peu à peu gagnés par l'urbanisation.

Localisation enfin, autour de tous les grands sites industriels. C'est surtout dans la période de l'Entre-deux-Guerres que les patrons industriels se sont emparés de la formule des jardins ouvriers et les ont développés systématiquement. Notamment, dans la région lyonnaise (Vaise, Villeurbanne etc...). C'est aussi le moment où a été créée « la Santé de la famille des Chemins de Fer Français », devenue plus tard le Jardin du Cheminot. Le Jardin du Cheminot compte encore aujourd'hui 120 000 adhérents, les lopins sont toujours là, implantés sur les bordures de voie, et datent de cette époque. La Santé de la famille des chemins de fer français était, je cite, une « œuvre de lutte contre l'alcoolisme, les taudis et la mauvaise hygiène alimentaire ». On retrouve là encore les thèmes du discours paternaliste, le jardin doit être le moyen de moraliser l'ouvrier, d'en faire un bon ouvrier, de l'empêcher d'attraper la tuberculose. Le jardin était l'antidote de l'« assommoir » : en même temps qu'on détournait l'ouvrier du bistrot, on le détournait des idées subversives, c'est quand les têtes s'échauffaient que le socialisme faisait des émules.

III – GESTION

Qui gèrent les jardins-ouvriers ? La création reste d'initiative privée en France, c'est une très grande différence avec les autres pays européens et notamment les pays nordiques et anglo-saxons. En France, les jardins-ouvriers restent des œuvres philanthropiques ou des œuvres créées par le patronat. Il n'y a aucune prise en compte par la législation, aucune intervention directe de l'État jusqu'à la période vichyssoise. Rien qui soit comparable à la législation en vigueur à l'époque en Angleterre ou en Hollande, par exemple, où l'attribution d'un jardin devient un droit, et non plus une aumône. Ainsi, l'*Allotment act*, une loi anglaise de 1922, impose aux autorités locales, paroisses loca-

les, bourgs ou districts urbains, l'obligation de fournir autant de parcelles cultivables qu'il leur en est demandé par habitant, d'où la constitution d'une importante réserve de terrains communaux affectés à cet usage. Aucun équivalent en France, sauf dans un certain nombre de communes rurales où survivent sous cette forme les biens communaux (on en trouve encore aujourd'hui quelques exemples résiduels). Mais en Angleterre ou en Hollande, cette tradition des biens communaux a été complètement revivifiée par la formule des jardins-ouvriers. Rien de comparable en France non plus avec ce qui existait dans le cadre des plans d'urbanisation en Allemagne et en Autriche. Vienne est un cas extrêmement intéressant à cet égard. On y a créé dans l'Entre-deux-Guerres une ceinture verte, avec des lotissements de jardins-ouvriers qui faisaient partie intégrante de la ceinture verte.

En France, ce fut pendant la période de Vichy que l'État s'intéressa pour la première fois aux lotissements collectifs. En 1941, des subventions sont accordées aux jardins-ouvriers. Ce traitement de faveur avait des raisons économiques évidentes, puisqu'on était dans un contexte de pénurie dramatique. Mais comme l'occasion était belle de prêcher le retour aux valeurs familiales et terriennes, on vit reflourir sous Pétain tous les thèmes du paternalisme du XIXe siècle qui se conjugaient à merveille avec la devise Travail, Famille et Patrie. C'est le moment où les jardins ouvriers atteignent un nombre record, que la pénurie alimentaire suffit à expliquer. Au même moment d'ailleurs, en Angleterre, aussi le nombre de jardins-ouvriers atteint son maximum et l'entreprise est présentée comme un moyen de lutte contre l'Allemagne hitlérienne, avec le slogan « *a dig for victory* », un coup de bêche pour la victoire. Ce succès en pleine crise économique ou pénurie alimentaire montre bien que la raison majeure est d'ordre économique. C'est d'abord pour se nourrir que les gens sont allés cultiver des jardins. En 1945, il y en a 600 000 dans la France entière dont 20 000 dans la région parisienne et 25 000 dans la région lyonnaise.

o

Qui étaient les jardiniers travaillant sur ces lopins ?

– D'abord, en majorité des ouvriers. C'est encore très largement le cas aujourd'hui. Il y a eu cependant, à partir de l'Entre-deux-Guerres, une plus grande diversification sociale, et les employés sont progressivement plus nombreux aux côtés des ouvriers, notamment les employés des administrations publiques.

– Deuxièmement, des pères de famille nombreuse. La Ligue avait un objectif familial, restaurer l'autorité des chefs de famille, c'était l'idéologie de l'abbé Lemire. Ce qui frappe davantage que le côté « père de famille », c'est le fait que ces lopins sont cultivés par des hommes. Ces potagers sont pour l'essentiel des potagers masculins. Là, les hommes se retrouvent entre eux. C'est intéressant parce qu'à la campagne, le potager c'est l'affaire des femmes et exclusivement des femmes. Il y a donc là une inversion de la tradition paysanne avec les hommes aux champs et les femmes au potager.

– Encore une caractéristique, ces jardiniers sont, bien entendu, des citadins, mais pour la plupart des citadins de fraîche date. Ce sont très souvent des ruraux déracinés, à qui le jardin permet de prendre un peu racine, de conserver leur savoir-faire et aussi quelques-unes de leurs habitudes alimentaires. Parmi eux, nombre d'immigrés, des Italiens et des Polonais surtout avant guerre, aujourd'hui des Portugais, des Turcs, des Maghrébins. Aujourd'hui encore, le lotissement est un excellent lieu d'intégration : leçon à méditer au moment où l'on se préoccupe tant du sort des banlieues.

– Et par ailleurs, il semble important de tenir compte des qualités propres à l'espace collectif. Le lotissement n'est ni privé ni public : c'est l'espace commun d'un

groupe. Ce n'est ni le jardin individuel replié sur lui-même, ni le jardin public livré à la foule, mais un lieu communautaire, propice à l'épanouissement personnel comme aux solidarités de voisinage.

o o
o

LE MONT-BORON : FORÊT PÉRIURBAINE, ESPACE MÉDITERRANÉEN

par Denis LAURENS*

Si le « Mont Boron » n'est français que depuis 130 ans, son histoire est fort ancienne. Cette colline achevant à l'Est l'arc des collines niçoises, séparant la Baie des Anges de celle de Villefranche, baignée par le bioclimat thermoméditerranéen, entretient avec notre Espèce, une longue histoire. Voici 350 000 ans, *Homo Erectus* fréquente le site, dès son apparition en Europe. A mi-chemin de nous, c'est *Homo Habilis* qui occupait les lieux, à quelques centaines de mètres du précédent. Selon les vestiges retrouvés, ces lointains ancêtres chassaient le rhinocéros et l'auroch dans la plaine, les bouquetins sur les collines.

I - LA MÉMOIRE

Plus près de nous, la mémoire humaine consigne, petit à petit, l'histoire forestière. Vers l'an mil, le Mont-Boron était densément boisé. Les Consuls de Nice firent détruire par le feu ces bois par lesquels passaient les Sarrasins implantés à la presque île Saint Hospice pour surprendre et piller les cultivateurs des collines niçoises. De 970 à 1860, selon le Baron Durante, forestier sarde, le Mont-Boron resta déboisé, très utilisé comme pâturage d'hiver.

Dès le rattachement à la France, en 1862, l'inspecteur des Forêts Demontzey, futur reboiseur des Alpes du Sud, entreprit reboisement et travaux d'accueil du public : Pins d'Alep, maritime, pignon, mais aussi cyprès, cèdres, eucalyptus, palmiers furent implantés. En même temps, furent tracées les voies carrossables, aménagés des points de vue, posés des bancs rustiques en pierre. Deux notions toujours actuelles se dégagent :

- *Le partenariat entre la ville et l'État* : la commune de Nice fut largement subventionnée, par l'État pour ces travaux. Marque d'attention particulière à l'égard d'une communauté intégrant la Nation ?

- *L'appropriation par la population* : l'aménagement des points de vue prestigieux, leur ouverture au public ont facilité la perception de la forêt renaissante par les visiteurs. Trois ou quatre générations de Niçois ont suivi, depuis les sentiers et les belvédères de cette forêt de 50 hectares, l'épanouissement des pins d'Alep.

II - MATURITÉ ET GESTION

Plus d'un siècle après, la forêt de pin d'Alep est vieillissante. Sous son couvert, les espèces « thermoméditerranéennes » ont prospéré : le caroubier, l'oléastre, le palmier nain et d'autres. Le dépérissement des pins suscite des réactions passionnelles de la part de ceux qui ont vu, après leurs parents, s'installer la haute futaie.

130 ans après le programme de reconstitution, un plan d'aménagement concerté entre la commune et l'Office national des forêts met en évidence l'importance de la futaie de pins dans le paysage. Il propose de régénérer en une dizaine d'années, 33 des 57 hectares, par placeaux de quelques dizaines d'ares. La population est informée du renouvellement inéluctable de quelques grands pins encore vivants pour faire la place à de nouveaux sujets, exigeants en lumière. Dans les prochaines décennies, la futaie par bouquets obtenue devrait se renouveler de façon moins chaotique.

* Chef du service départemental des Alpes-Maritimes, Office National des Forêts, Nice.

o

Dans cet espace humanisé depuis la nuit des temps, nous passons d'un renouvellement chaotique (sécheresse, feu, chablis, surpâturage...) peu acceptable sur 57 hectares densément fréquentés, à une forêt gérée, satisfaisant les perceptions éloignées du grand paysage, le cadre local d'accueil du public, et une diversité biologique particulière. Mais la demande d'espace ne conduira-t-elle pas à un choix entre un milieu « simplifié » à grands pins et pelouses avec quelques bouquets de feuillus pour accueillir davantage de visiteurs, et l'état naturel actuel ?

o o

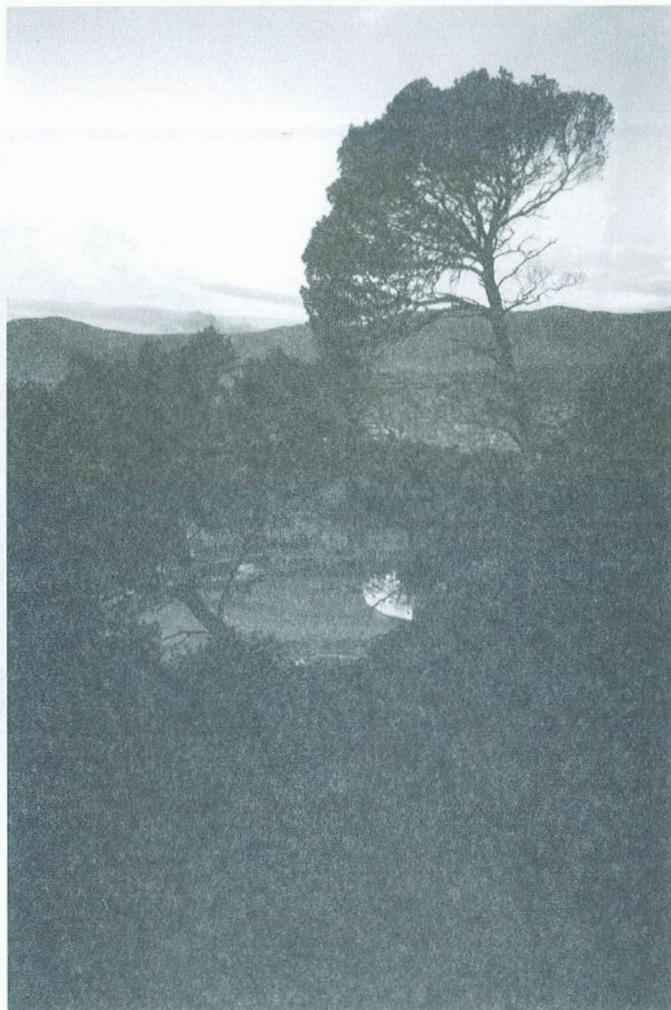
o

PHOTOGRAPHIE N° 1

Le Mont-Boron demain : Pinède et pelouse ou forêt diversifiée ?



PHOTOGRAPHIE N° 2
Le Port « Lympia » vu du Mont-Boron



CINQUIÈME PARTIE

ÉTUDE DE CAS

THE HISTORY OF THE

... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...

... of the ...
... of the ...
... of the ...

... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...

... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...

... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...

... of the ...
... of the ...
... of the ...

... of the ...
... of the ...
... of the ...

... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...

... of the ...
... of the ...
... of the ...

... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...

... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...

... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...

LA DALLE PLANTÉE DE LA GARE MONTPARNASSE

par François BRUN* et Michel PÉNA**

Fruit de presque dix ans d'études et de travaux, le jardin Atlantique offre aux Parisiens trois hectares et demi gagnés sur les voies ferrées, sur un espace proprement inventé, surajouté au tissu urbain de plus en plus occupé de Paris. Totalement en dehors des flots de la circulation, unique par la forme du cadre bâti qui l'entoure, rien ne le lie à la tradition des jardins parisiens. Pénétrer dans le jardin Atlantique, c'est sortir de Paris et s'installer sur le toit d'une gare, porte ouverte sur l'espace d'un voyage immobile. Sur le vaste plateau de la dalle Montparnasse, soutenu par douze arches de béton, nous avons créé un jardin complexe, intimement lié à la nature du site qui l'accueille et proposant tout à la fois l'ordonnement classique d'un espace majeur et les multiples variations des espaces mineurs qui l'entourent.

I - LE PROGRAMME DU JARDIN

Dans cet espace dominé par la force des volumes construits qui le cimentent mais riche de la présence de la gare, nous avons voulu que l'utilisateur, habitant de l'ensemble immobilier Maine-Montparnasse ou voyageur en attente du départ, puisse échapper à la présence massive des bâtiments.

Dans la partie est, la plus dense, nous avons souhaité qu'il puisse simplement se promener, allant de surprises en surprises et de sensations en sensations. Nous avons voulu que, happé par l'intensité des lieux, le promeneur parcoure les allées avec l'ardeur de celui qui est curieux de ce que ses pas lui réservent. Nous avons voulu l'enfourer dans la sensation, l'enfourer au sens propre puisque la promenade l'emmène dans les frondaisons des arbres. Une succession de vues offre au regard des perspectives qui s'enfoncent dans l'épaisseur des plantations, sous les ombrières qui surplombent les fontaines, sans jamais buter sur les parois aveuglantes des immeubles.

Au centre du jardin, des candélabres à la station météo, prenant ensuite appui sur les mâts-sculpture, le regard s'élève et franchit le cadre construit.

À l'ouest, on découvre les tennis, les salles de sport en plein air et le *sun-deck* qui tel une plage, permet de s'allonger sous le soleil. Le jardin est alors conforme à son projet d'être le jardin Atlantique.

Le jardin organise autour d'une grande étendue ouverte des salles de verdure d'un côté et des terrains sportifs de l'autre. Ce plan oppose une zone exposée au soleil du matin à celle exposée au couchant. Exposée au levant, c'est la partie active du jardin qui contient les tennis. Le paysage, ici, est en quelque sorte un paysage social, celui des joueurs de tennis, des corps exposés au soleil sur le *sun-deck*, celui des gymnastes en équilibre sur la poutre et des *body-builders* sous les poids à lever.

Du côté est, exposé au couchant, des salles de verdure se succèdent. L'abord à cet ensemble de pièces de jardin se fait par deux pavillons qui font le trait d'union avec la grande pelouse centrale. Pénétrant dans cette partie du jardin, on commence une autre promenade qui, de salle en salle, mène le long d'un mur - tout à la fois soutènement des terres végétales et décor - qui organise les vues.

Le salon de musique permet à ceux qui le désirent de jouer dans le jardin. Les parois absorbantes limiteront l'impact sonore. Les parois du salon de musique sont elles mêmes sonores à la manière d'un lithophone. La fontaine des miroitements, qui lui

* Architecte paysagiste

** Architecte paysagiste

fait suite, reçoit les rayons du soleil que lui renvoie le miroir orientable de la grande fontaine centrale. L'ambiance très lumineuse est renforcée par une palette de végétaux gris et argentés. Deux passerelles franchissent alors les deux grandes trémies d'éclairage de la gare. L'une d'elles est conçue pour devenir un véritable pont végétal permettant ainsi la continuité de la promenade.

La salle des bleus et des mauves reçoit le traitement floral le plus spectaculaire. De grandes lignes d'iris la traversent. Les ceanothes la parent de bleu l'été, puis les altheas finissent la succession de ces floraisons. La fontaine qui la borde est un arrangement de dalles de quartzite de différentes couleurs qui composent un véritable camaïeu minéral. Le rôle des pierres dans l'ambiance du jardin est ici manifeste. Par leur présence, elles apportent une alternative sensible à l'univers miroitant des façades de bâtiments qui entourent le jardin.

Les grandes graminées terminent cette promenade avec force. On s'enfonce alors littéralement dans une épaisseur végétale qui donne des sensations tactiles et sonores tout à fait inédites. L'aspect de cet endroit varie tout au long de l'année puisque les plantes nouvelles sortent du sol au mois d'avril et grandissent continuellement pour atteindre, pour les plus grandes, trois mètres de hauteur à l'automne. Elles fleurissent alors et conservent de belles hampes décoratives tout l'hiver.

Le retour par le ponton permet de traverser une ambiance de sous-bois clair et de découvrir une collection de pivoines, des tapis de jacinthes au printemps et de colchiques à l'automne. La promenade devient progressivement plus aérienne pour se terminer par un long crescendo végétal dans les frondaisons même des arbres avant de redescendre dans la salle des rivages, point du départ de la promenade.

II – INTÉGRER LES CONTRAINTES

Notre premier souci a été de redonner au jardin toute la surface de la dalle en reportant les tennis sur le bord ouest. Cette implantation dégage une vaste pelouse centrale qui permet aux promeneurs de profiter de la partie du site la mieux exposée et la moins soumise aux vents tourbillonnants que génèrent les parois des immeubles. Cela a aussi permis de créer un lieu central qui assure la cohérence des programmes très différents des deux moitiés du jardin. Un fin travail de nivellement de la pelouse centrale et une vérification du comportement de la dalle ont permis de concrétiser cette option en respectant le plan de charge contraignant auquel le jardin était soumis.

Il s'agissait d'imaginer un jardin sur un site totalement artificiel et peu accueillant : une dalle de béton de trois hectares et demi, long rectangle de deux cents mètres sur cent cinquante de large, située à dix-huit mètres de hauteur par rapport aux rues environnantes. C'est un espace entièrement cerné par un bâti imposant – les immeubles qui l'entourent font environ cinquante mètres de hauteur et deux cents mètres de longueur – avec, à l'arrière plan, l'ensemble Maine-Montparnasse et au-dessous, les voies de la gare TGV que l'on aperçoit par des percées en trémies. Un bâtiment construit sur la dalle abrite le mémorial du Maréchal Leclerc de Hautecloque, le musée Jean Moulin et une brasserie. À ces contraintes d'environnement, s'ajoutaient celles apportées par cent trente-six trémies de ventilation, une voie pompier de six mètres de large qui coupe le site en deux, cinq tennis auxquels la disposition imposée par le programme d'aménagement réservait la moitié la mieux exposée du jardin et enfin un plan de chargement qui ne permettait de planter des arbres que sur des bandes de cinq mètres organisées sur une trame rectangulaire régulière réglée sur la dimension des parkings au niveau inférieur.

Notre travail a ensuite consisté à intégrer les trémies qui parsèment le jardin en imposant à la géométrie qu'elles proposaient une autre géométrie, la géométrie

propre au jardin. Autre donnée fondamentale, la gare, peu visible mais très présente. Elle est, par l'intimité des relations sonores qu'elle noue avec le jardin, à l'origine d'une part importante de ses ressources poétiques. Cette présence sonore a été modulée selon les lieux par différents traitements de trémie. Dans les aires de jeux, elle est atténuée par des lames de roche verticales (elles jouent le rôle de mur anti-bruit) qui protègent la tranquillité des enfants alors qu'ailleurs, sur la pelouse centrale ou au niveau des passerelles, la rumeur de la gare est une composante essentielle de l'ambiance.

Peu de jardins montrent une disposition aussi manifeste à prendre le large. Telle une plate-forme océanique, le jardin Atlantique ne maintient que des relations très ténues avec son environnement immédiat. Seuls des escaliers assurent la liaison avec le sol sur trois côtés du jardin. Sur le quatrième, le pont des Cinq-Martyrs-du-Lycée-Buffon, en rampe douce depuis la voie publique en constitue l'accès principal. On note l'importance des trémies d'éclairage de la gare ainsi que la relation directe entre l'épaisseur de terre et la densité de la putraison du plancher. Tous les ouvrages sont autoportants, à l'exception des grands mâts-sculptures qui reprennent leurs ancrages dans les poutres de la dalle. L'ouvrage porteur conçu par les architectes de la SNCF repose sur un nombre très limité de piliers. Il a coûté environ cinq fois le prix du jardin lui-même.

III – LES POINTS FORTS

1) *Sun-deck et pergola*

Le *sun-deck* répond avant tout à une volonté d'augmentation des surfaces praticables par le public. Implanté sur une série de ventilations de la gare, il permet, après le sport de se reposer, allongé au soleil. Complémentaire des terrains de sport, il reste dans le registre des vertus hygiéniques dont depuis longtemps se pare le jardin.

La pergola intègre les tennis au jardin. Les volumes de terre végétale qui auraient permis de planter des arbres dans cette partie du jardin n'existant pas, nous avons créé une structure qui permet aux végétaux grimpants de coloniser l'espace des tennis et des allées de musculation. La géométrie complexe des poteaux provient des trémies de ventilation sous-jacentes qui ont imposé de déporter les appuis.

Le mobilier de jardin est très important dans un jardin public. Par beau temps, le nombre d'utilisateurs des jardins peut croître de manière considérable. Nous avons prévu de multiplier les possibilités de s'asseoir. Réparties entre les bancs et les banquettes, intégrées aux murets de jardinières, les places assises sont au nombre de six cent cinquante. Les socles d'arbres, les margelles du quai déambulateur offrent une centaine de places assises supplémentaires. Le *sun-deck* autorise de s'allonger confortablement au soleil. Les bancs et les banquettes ainsi que les planchers sont en Kapur, bois exotique particulièrement solide et économique. Bancs et corbeilles ont été choisis dans la gamme Actisign. Les jeux pour enfants ont été conçus spécialement pour le jardin par David Steinfeld. La menuiserie du bateau s'inspire des charpentes de navires.

2) *Serrureries et fontaines*

Les différents ouvrages de serrurerie jouent un rôle important. Dans ce jardin, très vite à l'ombre des bâtiments, les grilles captent la lumière, apportent une multiplicité d'effets lumineux qui magnifient la beauté des jeux d'ombre et de lumière. Les objets comme les grands mâts, la fontaine centrale, la pergola sont mis successivement en lumière tout au long de la journée.

La brillance des surfaces rappelle l'univers miroitant des façades des immeubles alentours. L'éblouissement provoqué par ces multiples plans de réflexion donne de ce jardin l'image d'un lieu de lumière, d'un lieu dédié aux lueurs de l'Atlantique.

Les fontaines sont nombreuses dans le jardin. Destinées à l'oreille et aux yeux, elles offrent aussi des jeux puisque la fontaine centrale, installée dans 35 cm d'eau seulement, est un plancher accessible pied-nus. Elle est parcourue par une vague qui tourne autour de l'île centrale. Les effets d'eau et l'hydraulique en ont été étudiés par J.M. Llorca.

Inhabituelle, une fontaine de lumière la surmonte : un miroir suit la course du soleil et lui fait irradier une autre fontaine (à eau) que la disposition et la hauteur des bâtiments autour du jardin laisse à l'ombre toute la matinée. Sur l'île centrale, une station météo donne au public la mesure du temps.

3) *Les pavillons*

Deux groupes de quatre trémies de ventilation de vingt mètres carrés chacune encombraient le sol. La solution à ce problème a pris la forme de deux pavillons. Le Pavillon des vagues bleues et le Pavillon des roches s'opposent par leur forme mais tous deux fournissent les seuls points de vue en hauteur du jardin. Le Pavillon des vagues bleues abrite le local gardien, le local électrique du jardin ainsi que les toilettes publiques. Les grandes lames de granit bleu qui font mur anti-bruit sur la pelouse centrale lui donnent son nom. Le Pavillon des roches exploite le thème de la grotte sur un mode très théâtral. La faiblesse de la dalle support interdisant toute construction massive, la grotte a pris une forme de décor. Le granit rose de Bretagne se déploie en grandes lames que des structures métalliques portent par l'arrière.

o

La définition de l'éclairage a fait l'objet d'un travail important. L'objectif était d'éclairer sans éblouir en partant du principe que les points très lumineux créent par effet de contraste des trous noirs qui sont très insécurisants pour le public.

L'éclairage indirect supprime la vue directe des sources lumineuses et livre une vue plus naturelle de l'environnement. En répartissant la brillance sur des surfaces plus douces il anime l'espace. La partie du flux non récupérée par les réflecteurs sert à éclairer les arbres. Les candélabres mais aussi les grands mâts-sculpture interposent leur présence lumineuse devant les façades des logements. Ils en protègent l'intimité en créant un premier plan. Les arbres de l'allée centrale sont éclairés par des projecteurs intégrés dans le sol. L'ensemble a été industrialisé par la société Europhane sur des prescriptions élaborées conjointement avec Louis Clair (Light Cibles). L'installation a été assurée par LMS.

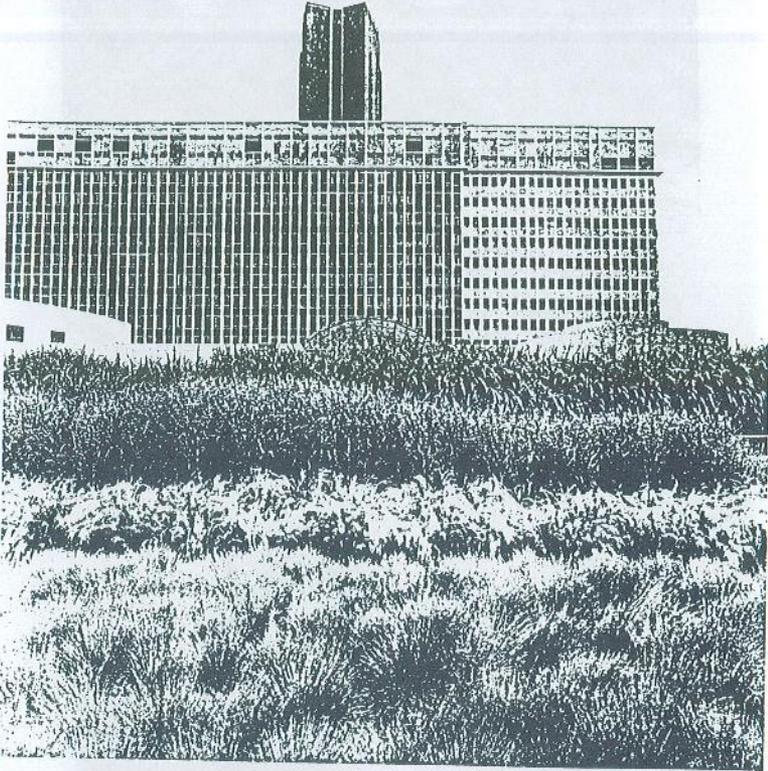
Les zones de chargement qui acceptent des épaisseurs de terre supérieures à 30 cm ont la forme de bandes parallèles de 5 m de large. En volume sur la dalle support, elles doivent être talutées ou contenues par des ouvrages de maçonneries. Le choix des végétaux s'est porté sur des espèces odoriférantes et souvent persistantes afin que le décor planté joue son rôle tout au long de l'année. La plantation de très nombreuses vivaces répond à la nécessité d'offrir à la vue des promeneurs un espace en sous-bois, végétalisé mais ouvert. Les faibles épaisseurs de terre et le drainage systématique rendent le milieu extrêmement sensible à l'assèchement. L'arrosage automatique intégré, ici, installé par Aquavert est une nécessité absolue.

o o

o

DOCUMENT N° 1

Le programme : un équipement de quartier présentant des jardins thématiques et intégrant cinq courts de tennis



J-C Baillet

DOCUMENT N° 2
Salon de musique, le mur sonore

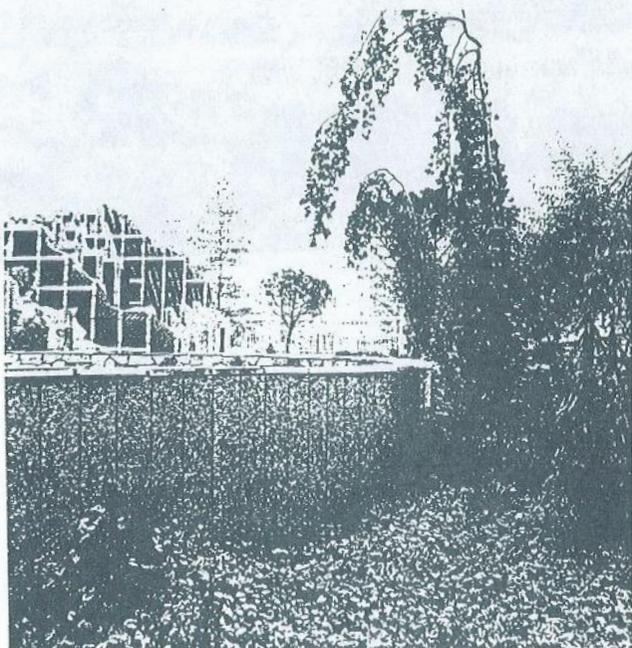
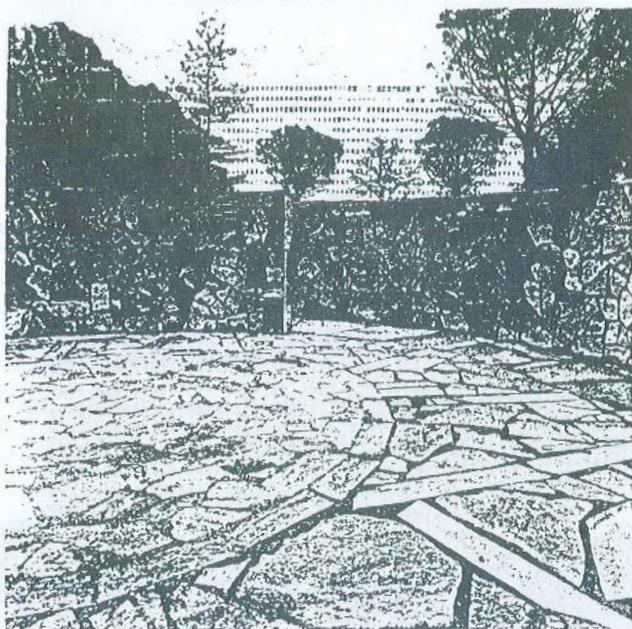


Photo : Brun.

DOCUMENT N° 3

Sur le *sun-deck*, au soleil et à la gîte, les Parisiens peuvent s'allonger au soleil.

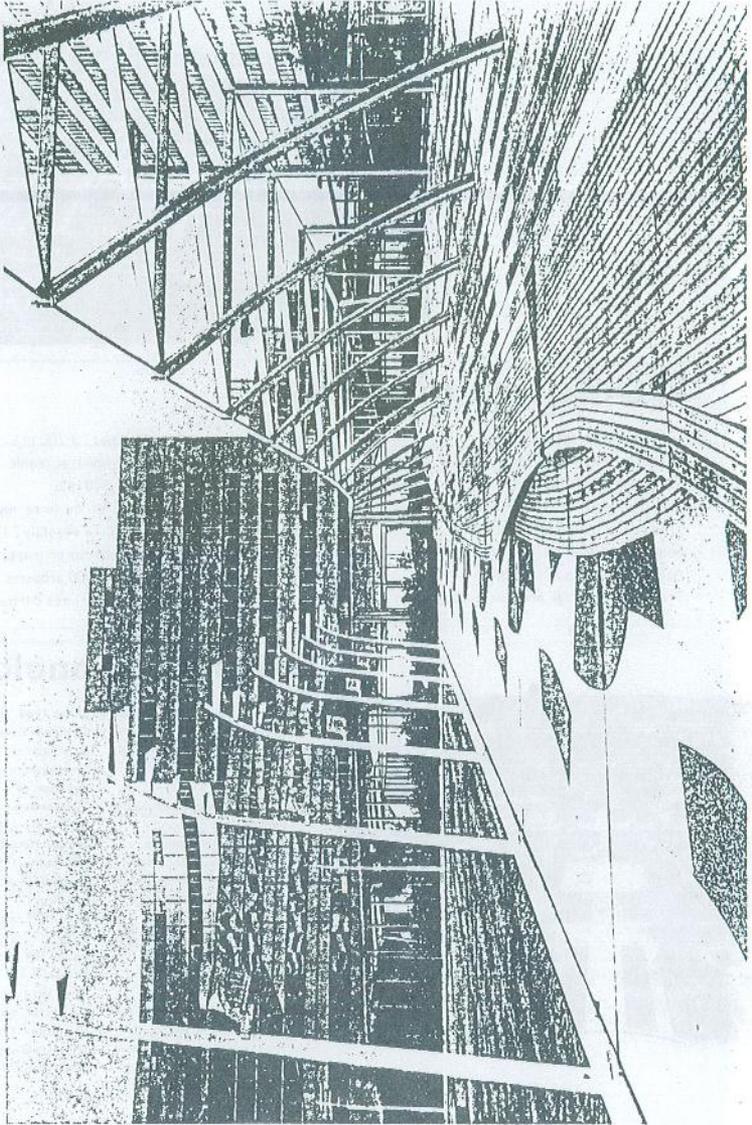


Photo : DP/EV

DOCUMENT N° 4

Vue de la gare Montparnasse et du quartier depuis la tour Montparnasse

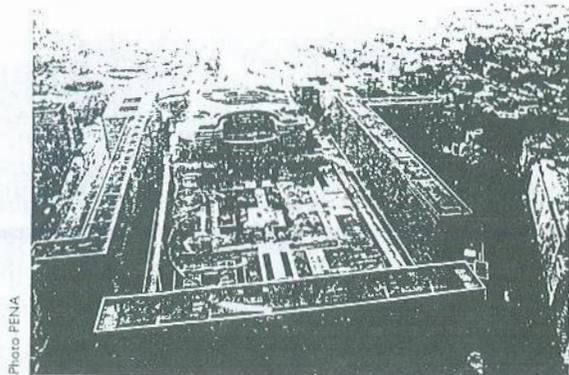


Photo PENA

Quelques chiffres ...

Surface totale : 34 200 m².
 Budget 113 MF TTC, dont travaux, 100 MF.
 Travaux propres aux techniques sur dalle: 15 MF.
 Travaux de sécurité liés aux voies ferrées: 4 MF.
 Travaux de pierre naturelle divers : 7 MF.
 Fontainerie : 5,2 MF.
 Achats de végétaux : 3,7 MF.
 Trémies d'éclairage et de ventilation : 136 u.

Surface totale des trémies : 3 700 m².
 Surface totale voies pompier et tennis : 8 500 m².
 Surface engazonnée : 5 800 m².
 Surface avec plus de 35 cm de terre végétale: 8 700 m².
 Hauteur maximale de terre végétale : 1,85 m.
 Volume de terre végétale mis en place : 8 000 m³.
 Plantations : 300 arbres, 5000 arbustes, 80 000 plantes vivaces. 250 espèces ou variétés différentes.

Repères chronologiques

1965 : démolition de l'ancienne gare Montparnasse et construction de la nouvelle gare. Le projet d'une dalle agréementée d'un espace vert est alors envisagé...

1958 à 1970 : aménagement autour de la nouvelle gare du quartier moderne Maine-Montparnasse.

1969 à 1973 : construction de la tour Montparnasse haute de 200 m.

1985 : création de la ZAC Pasteur-Montparnasse comprenant les aménagements liés à la nouvelle gare du TGV Atlantique.

1986 : approbation du PAZ.

1987 : consultation réduite et désignation des lauréats F. Brun et M. Pena. Approbation du permis de construire de la dalle de couverture des voies de la SNCF.

Juillet 1988 : délibération du Conseil de Paris pour l'approbation du financement du jardin par un prélèvement du budget du jardin sur l'excédent de la ZAC Pasteur-Montparnasse.

Décembre 1990 : fin des travaux de couverture des voies par la SNCF.

Décembre 1991 : mise en place de la couche de protection des étanchéités.

Avril 1992 : début des travaux du jardin sensu stricto.

Avril 1994 : achèvement des gros travaux.

Aout 1994 : achèvement général des travaux, mise en place du miroir.
 12 octobre 1994, inauguration du jardin Atlantique par Mr Tiberi et Mme Nebout.

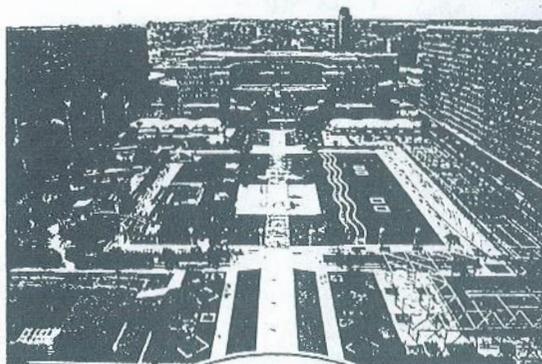
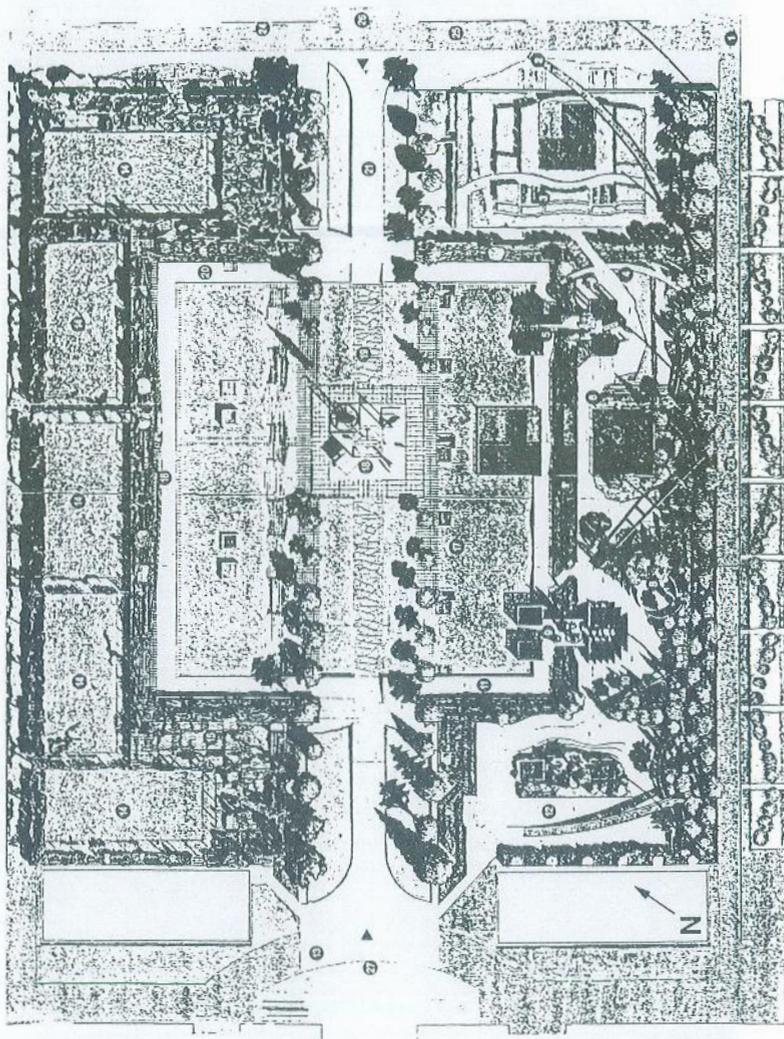


Photo Marechaux

DOCUMENT N° 5



- 1 Accès à la gare Montparnasse
- 2 Ponton
- 3 Salle des plantes ondoyantes
- 4 Salle des humidités
- 5 Pavillon des vagues bleues
local gardien et toilettes publiques
- 6 Salle des bleus et des mauves
- 7 Salle des miroitements
- 8 Salle du silence
- 9 Pavillon des roches
- 10 Salle des roches
- 11 Quai déambulateur
- 12 Salle des rivages et des jeux
pour enfants
- 13 Accès gare Pasteur
- 14 Tennis
- 15 Pergola
- 16 Sun-deck
- 17 Pelouse centrale
- 18 Ile des Hespérides
- 19 Voie pompier centrale
- 20 Quai déambulateur
- 21 Allée de la 2^e DB
- 22 Allée du capitaine Dronne
- 23 Allée du chef d'escadron
Guillebon
- 24 Mémorial du maréchal Leclerc
de Hauteclouque
- 25 Musée Jean Moulin
- 26 Entrée côté Montparnasse
- 27 Entrée par la place des-Cinq-
Martyrs-du-Lycée-Buffon.

POUR EN SAVOIR PLUS

« LE BOIS DE VINCENNES : ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION »

par Marianne MORANGE

- APUR. *La remise en valeur des bois de Boulogne et Vincennes*. Paris : APUR. Paris Projet n° 18. 1978, 143 p.
- APUR. *Proposition de remise en valeur du bois de Vincennes*, étude réalisée par l'APUR et la DPJEV. Paris, 1978.
- Marie-Christine Lafargue. *Le bois de Vincennes*. Mémoire de maîtrise, Université de Paris IV. 1981, 76 p.
- Marianne Morange. *Le bois de Vincennes, pratiques et paysages*. Mémoire de DESS, Magistère Aménagement, Université de Paris I-VIII, 1995, 269 p.

« LE PUBLIC EN FORÊT PRIVÉE : CAS DU SUD-OUEST »

par Christian PINAUDEAU

- Sondage Alliance Carton Nature, avril 1995, qui confirme les premières tendances dégagées par un sondage effectué à la demande du Ministère de l'Agriculture (D.E.R.F.) en 1991.
- Défense des Forêts Contre l'Incendie.

« DES BOIS POUR CITADINS : CEUX DU MANS »

par Jeanne DUFOUR

- Jeanne Dufour. « Les reboisements en pins près du Mans ». *Bulletin de l'Association de Géographes Français*. 1983. n° 496, pp. 195-203.
- Jeanne Dufour. « Les citadins et la forêt péri-urbaine : le cas du Mans ». *Mélanges Rougerie*.
- *Ouest-France*. 3 novembre et 4-5 novembre 1995. Un cas semblable de sédentarisation de nomades dans des bois classés « espace naturel sensible » a été signalé à Maurepas (Yvelines) dans *Le Monde* du 14 février 1996, p. 8. (P. Sauvage « Maurepas ou les aléas de la sédentarisation ») : « 9 familles ont construit des maisons sur des terres très bon marché car non constructibles »... Au départ, ces familles « se sont contentées de déboiser en partie des parcelles acquises pour quelques francs du mètre carré, pour y caser une caravane. Puis elles ont sollicité des autorisations de branchements électriques provisoires, enterré des canalisations, érigé des murets qui se sont transformés en maisons ». Elles accueillent à l'occasion leur parentèle au sens large, ce qui amène « jusqu'à une centaine de caravanes à l'abri des bois ».
- *C.U.M. Info* (Magazine de la Communauté Urbaine du Mans) mai-juin-juillet 1994, pp. 7-21.
- L'auteur remercie Joël Guitton (O.N.F. Le Mans) pour les documents aimablement communiqués sur l'aménagement du bois de Changé.
- Claire Bouldard. *L'espace vert dans la ville : l'exemple du Mans*. Mémoire de maîtrise. Université du Maine, 1986.
- Constatations déjà faite par D. Sapinault. *Les citadins et la forêt : le cas du Mans*. Mémoire de maîtrise. Université du Maine, 1985.

« FORÊT ET POLITIQUE DU LOGEMENT CONDUITE PAR LES GRANDS GROUPES INDUSTRIELS LORRAINS »

par Jean-Pierre HUSSON

- J.-R. Pitte. *Histoire du paysage français*. Paris : Tallandier. 1984, 2 t., cit., p. 107.
- D. Woronoff. « Forges prédatrices, forges protectrices ». *R.G.P.S.O.*, Toulouse, n° 2, 1984, pp. 213-218.
- F. Reitel. « Le rôle de l'Armée dans la conservation des forêts en France ». *Bulletin de l'Association des géographes français*, n° 50, 1984, pp. 143-154.
- J.-M. Ballu. *Évolution et histoire de la forêt domaniale de Saint-Avold*. Nancy : E.N.G.R.E.F., 1979, 65 p.
- J. Mergen. *Cités et habitats miniers du bassin houillier lorrain*. Mémoire de géographie, Université de Metz, 1995, 114 p.
- S. Daviet. *Le bassin houillier lorrain*. Aix, thèse de géographie, 1990, 416 p.
- R. Haby. *Les houillères lorraines et leur région*. Paris : S.A.B.R.I., 1965, 781 p.
- C. Bihl. « Note sur un essai d'amélioration de l'habitat du mineur ». *Revue de l'École des Mines*. 1947, p. 307.

LISTE DES AUTEURS

Monsieur François BRUN

10 rue du Jourdain
75020-PARIS

Monsieur Xavier DE BUYER

Ingénieur général du G.R.E.F.
Directeur de l'Agence des Espaces Verts
de la Région Ile de France
19 rue Barbet de Jouy
75007-PARIS

Monsieur Jean-Michel DEREKX

7 cours Marigny
94300-VINCENNES

Madame Françoise DUBOST

Centre de sociologie des Arts,
C.N.R.S.
École des Hautes Études en Sciences
Sociales
105 boulevard Raspail
75006-PARIS

Madame Jeanne DUFOUR

Professeur émérite, Université du
Maine
22 Hameau de Monteuil
72190-NEUVILLE-SUR-SARTHE

Monsieur Jean-Pierre HUSSON

Professeur, Université de Metz
27 rue Moselly
54000-NANCY

Monsieur Denis LAURENS

Chef du service départemental
Office National des Forêts
Nice Leader - Immeuble Apollo
62 route de Grenoble - B.P. 286
06205-NICE cedex 3

Monsieur Thierry MOIGNEU

Office National des Forêts
Direction régionale
Boulevard de Constance
77300-FONTAINEBLEAU
Tél = 64.22.13.28.

Madame Marie-Evelyne DE MONTECLER

Ingénieur conseil en environnement
8 rue Paul Déroulède
92600-ASNIÈRES

Madame Marianne MORANGE

7 rue de l'Ancien Château
92160-ANTONY

Monsieur Michel PÉNA

70 allée Millaud-Darius
75019-PARIS

Monsieur Christian PINAUDEAU

Syndicat des Sylviculteurs du Sud-
Ouest
17 rue Esprit des Lois
33080-BORDEAUX cedex

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE par Andrée CORVOL	p. 1
Première partie : La fréquentation en périphérie	
1 - Les aménagements du parc du château de Tervueren (Bruxelles) XIXe-XXe siècles par Cécile HERMANT	Texte manquant
2 - Le bois de Vincennes : problèmes de conservation par Jean-Michel DEREK	p. 7
3 - Le bois de Vincennes : évolution de la fréquentation par Marianne MORANGE	p. 10
Deuxième partie : Les comportements du public	
4 - Le public en forêt privée : cas du Sud-Ouest par Christian PINAUDEAU	p. 17
5 - Des bois pour citadins : ceux du Mans par Jeanne DUFOUR	p. 26
6 - Forêt et politique du logement conduite par les grands groupes industriels lorrains par Jean-Pierre HUSSON	p. 32
Troisième partie : L'aménagement des espaces	
7 - Le plan vert régional en Ile-de-France par Xavier DE BUYER	p. 41
8 - Un plan vert communal : Quincy-sous-Sénart par Marie-Evelyne DE MONTECLER	p. 43
9 - « Forestier junior » à Clichy-sous-bois et Montfermeil ou l'éducation à la forêt, comme facteur d'intégration dans les banlieues par Thierry MOIGNEU	p. 51
Quatrième partie : Le changement d'attitudes	
10 - Les jardins-ouvriers : de l'enjeu social à l'enjeu urbanistique par Françoise DUBOST	p. 59
11 - Le Mont-Boron : forêt péri-urbaine, espace méditerranéen par Denis LAURENS	p. 63
Cinquième partie : Étude de cas	
12 - La dalle plantée de la gare Montparnasse par François BRUN et Michel PÉNA	p. 69
Pour en savoir plus	p. 79
Liste des auteurs	p. 81
Table des matières	p. 83

LISTE DES PUBLICATIONS DU G.H.F.F.

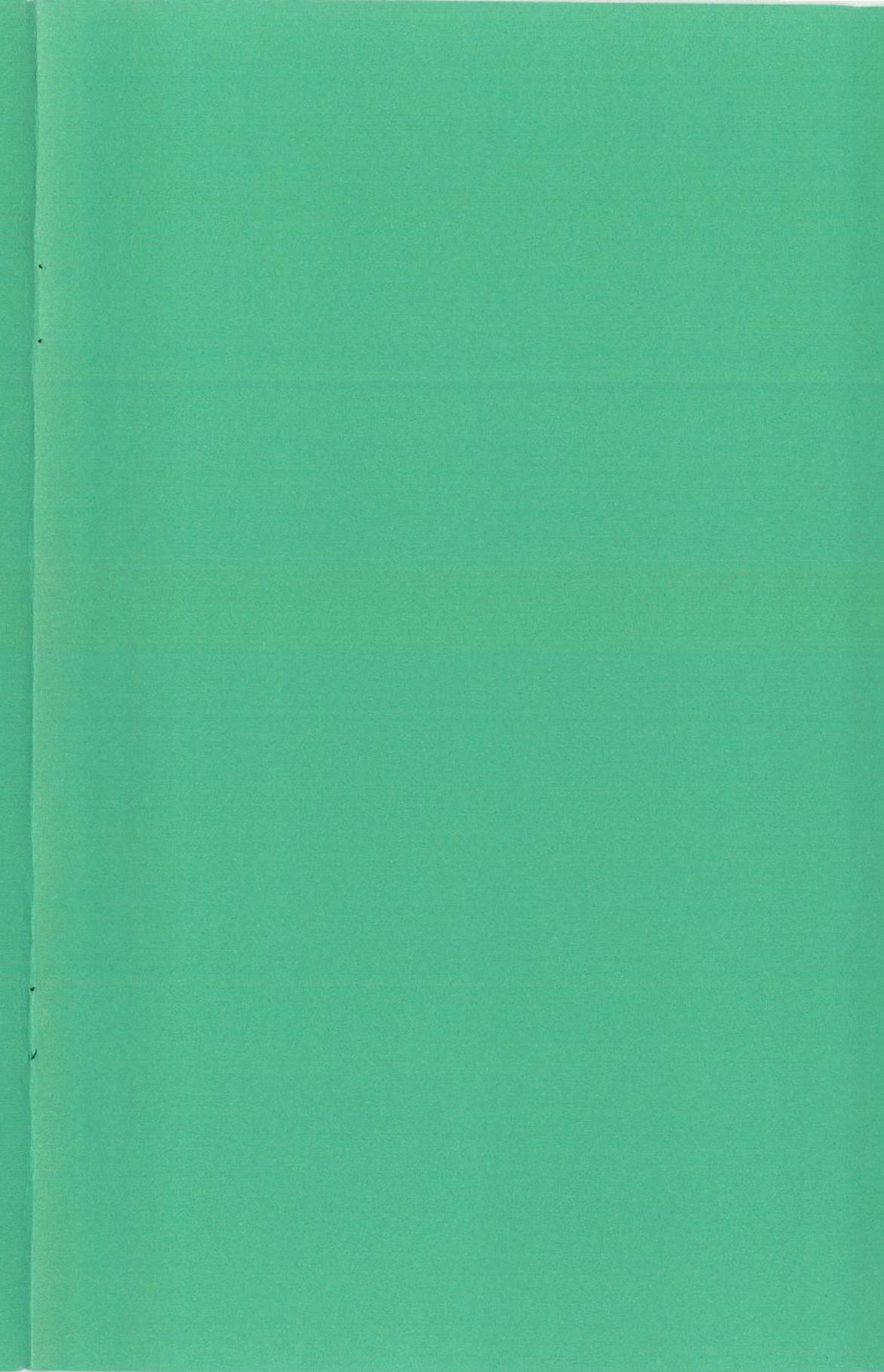
- *Aspects de la recherche sur l'Histoire des forêts françaises*. Paris : Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine (CNRS), 1980.
- *Histoire des forêts françaises. Guide de recherche*. Paris : Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine (CNRS), 1982.
- *Jalons pour une histoire des gardes forestiers*. Paris : Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine (CNRS)-Laboratoire d'Économie forestière et agricole (INRA), 1985.
- *Quarante ans de législation forestière (1945-1985)*, préface de Roger Blais. Paris : CNRS-ENS de Saint-Cloud, 1987.
- *Révolutions et Espaces forestiers*, textes réunis et présentés par Denis Woronoff, préface de Michel Vovelle. Paris : L'Harmattan, 1989.
- *Forges et forêts. Recherches sur la consommation proto-industrielle*, sous la direction de Denis Woronoff. Paris : E.H.E.S.S. 1990.
- *La Forêt et l'Eau*, textes réunis et présentés par Andrée Corvol et Frédéric Ogé. Paris : G.H.F.F., 1990.
- *Le Bois et la Ville*, textes réunis par Jean-Claude Biget, Jean Boissière et Jean-Claude Hervé, préface de Daniel Roche. Paris : ENS de Saint-Cloud-G.H.F.F., 1991.
- *La Forêt*, textes réunis et présentés par Andrée Corvol. Paris : C.T.H.S., 1991.
- *La Nature en révolution, 1760-1800*, sous la direction de Andrée Corvol. Paris : L'Harmattan, 1993.
- *Enseigner et apprendre la Forêt, XIXe-XXe siècles*, textes réunis et présentés par Andrée Corvol et Christian Dugas de la Boissonny. Paris : L'Harmattan, 1993.
- *La Forêt malade, XVIIe-XXe siècle, débats anciens et phénomènes nouveaux*, sous la direction de Andrée Corvol. Paris : L'Harmattan, 1994.
- *Forêt et Guerre*, textes réunis et présentés par Andrée Corvol et Jean-Paul Amat. Paris : L'Harmattan, 1994.
- *Nature, environnement et paysage. L'héritage du XVIIIe siècle. Guide de recherche archivistique et bibliographique*, sous la direction de Andrée Corvol et de Isabelle Richefort. Paris : L'Harmattan, 1995.
- *Roger Blais. Agronome, forestier, historien, géographe et humaniste*, textes réunis et présentés par Andrée Corvol, Paul Arnould et Anny Bloch. Journée d'Hommage à Roger Blais, Paris, le 21 mars 1994. Paris : G.H.F.F.-O.N.F. 1996.
- *La Forêt : perceptions et représentations*, textes réunis et présentés par Andrée Corvol, Micheline Hotyat et Paul Arnould. Paris : L'Harmattan, 1996.

CAHIERS D'ÉTUDES

- «Forêt, villageois et marginaux», *Cahier d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle*, sous la direction d'Andrée Corvol. Paris : I.H.M.C., n° 1, 1991 (épuisé).
- «Violences et Environnement», *Cahier d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle*, sous la direction d'Andrée Corvol. Paris : I.H.M.C., n° 2, 1992 (épuisé).
- «Le Feu : à la maison, par les bois et dans les champs», *Cahier d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle*, sous la direction d'Andrée Corvol. Paris : I.H.M.C., n° 3, 1993 (épuisé).
- «Milieux naturels et Identités culturelles», *Cahier d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle*, sous la direction d'Andrée Corvol. Paris : I.H.M.C., n° 4, 1994 (épuisé).

- «La Nature en ville : rues, places, parcs et bois», *Cahier d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle*, sous la direction d'Andrée Corvol. Paris : I.H.M.C., n° 5, 1995 (épuisé).
- «La Nature hors de la ville : les forêts péri-urbaines», *Cahier d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle*, sous la direction d'Andrée Corvol. Paris : I.H.M.C., n° 6, 1996 (épuisé).
- « Une Nature pour citadins ? », *Cahier d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle.*, sous la direction d'Andrée Corvol. Paris : I.H.M.C., n° 7, 1997.

• Ces ouvrages doivent être commandés directement à l'éditeur ou dans n'importe quelle librairie. Les cahiers, eux, sont disponibles à l'Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine, 45 rue d'Ulm, 75005-PARIS, moyennant 50 F., frais de port inclus.



N° ISBN : 2-908874-09-1